

TICAD V

Rapport d'activités 2013-2015

Résumé



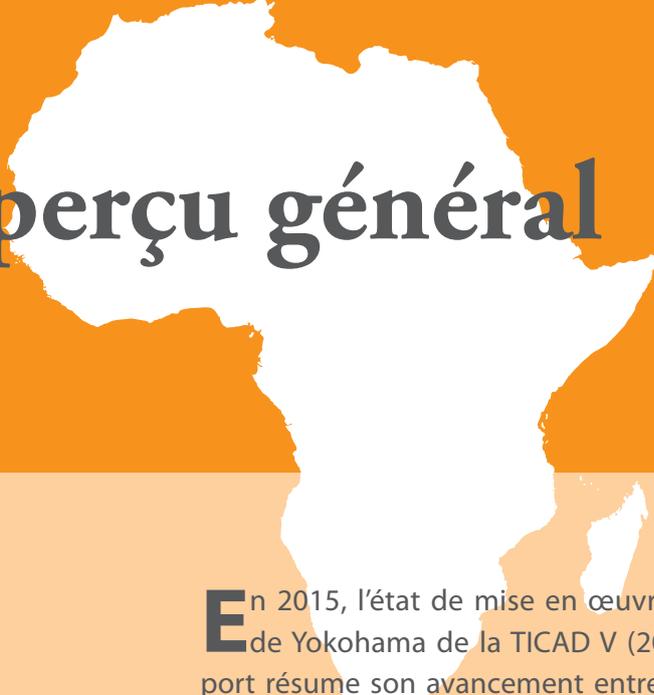
Le prochain Sommet de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique marquera un tournant pour le cadre de la TICAD dans le sens où (1) l'intervalle de tenue des TICAD a été raccourci de 5 ans à 3 ans, et où (2) la prochaine TICAD se tiendra en Afrique pour la première fois. Lors de la TICAD VI, dont la tenue est prévue en août 2016, de nouvelles initiatives et de nouveaux efforts seront examinés en fonction des questions qui ont émergé en Afrique durant les trois dernières années. Alors que la TICAD traverse cette période de transformation, le Japon, la communauté internationale et les pays africains ont constamment mis en œuvre le Plan d'action de Yokohama (2013-2017) au cours des trois dernières années. Les co-organismes de la TICAD (le Gouvernement japonais, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies, et la Commission de l'Union africaine) vont poursuivre leurs efforts pour la mise en œuvre constante des six piliers du plan d'action de la TICAD V, qui sont le renforcement de la croissance économique, l'accélération du développement des infrastructures et des capacités, l'autonomisation des agriculteurs en tant que principaux acteurs économiques, la promotion d'une croissance durable et solide, l'édification d'une société inclusive pour la croissance et la consolidation de la paix, de la stabilité, de la démocratie et la bonne gouvernance.

TICAD V

Rapport d'activités 2013-2015 Résumé

| | |
|---|----|
| Aperçu général | 4 |
| I. Renforcement de la croissance économique | |
| 1. Vue d'ensemble..... | 6 |
| 2. État de la mise en œuvre par le Japon..... | 6 |
| 3. État de mise en œuvre par l'Afrique et par les partenaires..... | 8 |
| II. Accélération du développement des infrastructures et des capacités | |
| 1. Vue d'ensemble..... | 10 |
| 2. État de la mise en œuvre par le Japon..... | 10 |
| 3. État de mise en œuvre par l'Afrique et par les partenaires..... | 12 |
| III. Autonomisation des agriculteurs en tant que principaux acteurs économiques | |
| 1. Vue d'ensemble..... | 14 |
| 2. État de la mise en œuvre par le Japon..... | 14 |
| 3. État de mise en œuvre par l'Afrique et par les partenaires..... | 16 |
| IV. Promotion d'une croissance durable et solide | |
| 1. Vue d'ensemble..... | 18 |
| 2. État de la mise en œuvre par le Japon..... | 18 |
| 3. État de mise en œuvre par l'Afrique et par les partenaires..... | 20 |
| V. Édification d'une société inclusive pour la croissance | |
| 1. Vue d'ensemble..... | 22 |
| 2. État de la mise en œuvre par le Japon..... | 22 |
| 3. État de mise en œuvre par l'Afrique et par les partenaires..... | 23 |
| VI. Consolidation de la paix, de la stabilité, de la démocratie et de la bonne gouvernance | |
| 1. Vue d'ensemble..... | 26 |
| 2. État de la mise en œuvre par le Japon..... | 26 |
| 3. État de mise en œuvre par l'Afrique et par les partenaires..... | 29 |

Aperçu général



En 2015, l'état de mise en œuvre des engagements du Plan d'action de Yokohama de la TICAD V (2013-2017) est en bonne voie. Ce rapport résume son avancement entre janvier 2013 et la fin décembre 2015 (les données de l'année fiscale 2015 comprennent des chiffres provisoires et les progrès les plus décisifs accomplis jusqu'en mars 2016). Les détails des rapports d'avancement actualisés fournis par les partenaires de mise en œuvre seront mis en ligne sur la base de données du site internet du Ministère japonais des Affaires étrangères.

Ce rapport d'avancement a été co-écrit par les co-organisateur de la TICAD, et intègre pour la première fois les efforts déployés par les Africains eux-mêmes aussi bien que ceux des Japonais et des partenaires de la TICAD. Il vise à mettre en valeur les efforts déployés en coopération entre les partenaires de la TICAD, notamment l'Afrique et le Japon, en vue du développement de l'Afrique.

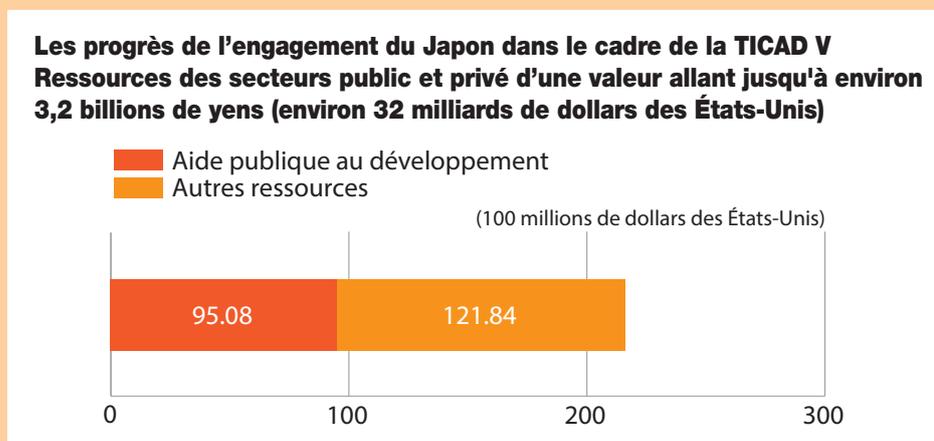
Les parties prenantes devraient poursuivre leur collaboration et leur synergie, en particulier grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire pour une efficacité et un impact plus significatifs.

Les domaines prioritaires de la TICAD V sont toujours d'actualité et la mise en œuvre régulière des initiatives par toutes les parties est essentielle pour la poursuite des progrès. Lorsque cela est possible, d'autres collaborations et synergies entre les parties prenantes sont à rechercher, pour accroître l'impact et l'efficacité, ainsi que pour éviter les chevauchements et les redondances.

Aperçu de la Coopération japonaise pour le développement de l'Afrique

Lors de la TICAD V en 2013, le Japon a annoncé que le montant de son aide financière pour l'Afrique atteindrait environ 3,2 billions de yens (32 milliards de dollars des États-Unis) au cours des cinq prochaines années (2013-2017), par le biais de sources privées et publiques, avec notamment

une aide publique au développement d'environ 1,4 billion de yens (14 milliards de dollars des États-Unis). L'évolution de cet engagement financier correspond au graphique ci-dessous :



En février 2015, le Japon a révisé sa Charte de l'aide publique au développement. Cette nouvelle charte précise l'aide prodiguée par le Japon grâce aux efforts conjoints du secteur public et du secteur privé dans le cadre de processus tels que celui de la TICAD, de façon à ce que la remarquable croissance de l'Afrique au cours des dernières années – due à l'expansion du commerce, de l'investissement et de la consommation – conduise à la poursuite du développement du Japon et de l'Afrique.

Elle indique également que le Japon prendra particulièrement en compte les initiatives de l'Afrique tournées vers le développement régional et l'intégration au niveau sous-régional.

Gardant à l'esprit le fait que certains pays sont encore exposés aux conflits ou ploient sous une accumulation de graves problèmes de développement, le Japon continuera de s'impliquer activement dans l'aide en matière de consolidation de la paix et dans l'aide aux États fragiles du point de vue de la sécurité humaine, en fournissant l'assistance nécessaire dans une perspective d'établissement et de consolidation de la paix et de la stabilité, et de résolution des graves problèmes de développement dans la région.

I. Renforcement de la croissance

1. Vue d'ensemble

En 2015, la croissance en Afrique est passée de 4,6 % (en 2014) à 3,7 %, un ralentissement dû en grande partie à un environnement mondial difficile et à la fin du boom des matières premières. Le continent dans son ensemble est un exportateur net de pétrole et autres matières premières, et la baisse des prix va peser lourdement sur les exportateurs de matières premières, en raison de termes de l'échange et de pressions financières défavorables. Certains importateurs nets de pétrole, en revanche, bénéficient des prix du pétrole plus bas, et d'une amélioration des termes de l'échange. Cependant, tous les pays doivent veiller à ce que les gains de ces deux dernières décennies ne soient pas affaiblis, et cette chute des prix des matières premières souligne l'importance d'une diversification économique. Le continent a atteint des niveaux impressionnants de croissance au cours de la dernière décennie, mais il a connu moins de succès dans la réduction de la pauvreté et des inégalités. Malgré le ralentissement de la croissance, il est essentiel que les pays poursuivent leurs efforts pour réduire la pauvreté et accroître les possibilités économiques, notamment pour les plus vulnérables.

Renforcer la croissance économique est donc un pilier essentiel du processus de la TICAD et du Plan d'Action de Yokohama. Les résultats attendus au titre de ce pilier sont : a) une augmentation du taux d'échanges commerciaux intra-régionaux, b) une amélioration du climat des affaires dans les pays africains et c) un accroissement du volume des exportations africaines. À ce jour, la part du commerce intra-africain reste faible, aux alentours de 12 %, et il existe des possibilités d'expansion considérables, en particulier dans les denrées de base et les services. Les pays africains continuent d'améliorer le climat des affaires. Le Rapport « Doing Business » (Faire des affaires) 2016 de la Banque mondiale indique que 5 des 10 pays en tête du classement en termes d'amélioration durant la période 2014 - 2015 étaient des pays d'Afrique subsaharienne. Au cours de cette même période, l'Afrique subsaharienne représente à elle seule environ 30 % du total mondial des réformes en matière de réglementation qui rendent la pratique des affaires plus facile.

2. État de la mise en œuvre par le Japon

(1) Vue d'ensemble

Le Japon positionne l'Afrique comme un partenaire d'affaires, et a donné une impulsion à la croissance de l'Afrique en accueillant les tables rondes publiques et privées de la TICAD ou le Conseil de stratégie économique africaine. Selon l'enquête 2014 de l'Organisme japonais pour le commerce extérieur, la majorité des entreprises japonaises nourrissent des attentes par rapport à la reprise économique

et aux excédents commerciaux de l'Afrique. Le gouvernement japonais a envoyé à plusieurs reprises des missions commerciales dans le cadre du suivi de la TICAD V. Des progrès accélérés en vue d'améliorer le climat des affaires et de régler les problèmes tels que la pénurie de ressources humaines contribueraient à attirer davantage d'investisseurs japonais.

(2) Principales activités/initiatives du Japon

Amélioration de l'environnement des affaires

● En juin 2013, le Japon et le Mozambique ont signé un traité d'investissement bilatéral. En mars 2016, le Japon a conclu un accord

substantiel sur un traité de même nature avec le Kenya.

● Le Japon est actuellement en cours de négociation avec 5 pays africains pour un accord de protection et de promotion de l'investissement.



Rencontre avec des organisations africaines de promotion des investissements (Photo: Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie)



ce économique

● Le Forum africain de promotion des investissements, une réunion avec les organisations de promotion de l'investissement en Afrique organisée par l'Organisme japonais pour le commerce extérieur, s'est tenu au Japon. Dans ce contexte, des conseillers en politiques de développement industriel ont également été envoyés par l'Agence japonaise de coopération internationale dans 10 pays africains.

Financement pour le développement du secteur privé et pour attirer les investissements japonais

● Le Japon a fourni 700 millions de dollars des États-Unis sous forme de prêts non souverains au titre de l'initiative en faveur de l'Assistance renforcée au secteur privé en Afrique (EPSA).

Principaux prêts non souverains EPSA

● En décembre 2013, la Banque africaine de développement a approuvé une ligne de crédit d'un total de 100 millions de dollars des États-Unis à 6 intermédiaires financiers, combinée à un programme d'assistance technique de 3,98 millions de dollars des États-Unis accordé par le Fonds d'appui au secteur privé africain. Il est attendu de ces crédits une amélioration de l'accès aux ressources financières pour les petites et moyennes entreprises ainsi que la création d'un plus grand nombre d'emplois.

● En juin 2013, la Banque africaine de développement a approuvé un projet de prêt de 80 millions de dollars des États-Unis au groupe

Olam, une société agroalimentaire qui gère le traitement et la distribution de produits agricoles au Mozambique, au Ghana, au Cameroun et au Sénégal. Avant le démarrage de ce projet, ladite société et une entreprise japonaise de nouilles instantanées ont formé une coentreprise au Nigéria pour fabriquer et distribuer des nouilles instantanées.

● En mars 2012, la Banque africaine de développement a approuvé une ligne de crédit de 200 millions de dollars des États-Unis à Africa Finance Corporation. Une des sociétés du portefeuille de l'Africa Finance Corporation a formé une coentreprise avec une société de commerce japonaise pour développer un projet en matière d'ammoniac, d'urée et autres produits pétrochimiques.

Promotion d'un partenariat public-privé et d'un partenariat commercial entre le Japon et l'Afrique

● Une mission d'affaires a accompagné la visite en Afrique du Premier ministre Abe janvier 2014. Des missions mixtes public-privé consacrées à la promotion du commerce et de l'investissement ont été envoyées en 2013 et 2014. La deuxième rencontre ministérielle Japon-Afrique pour le développement des ressources a eu lieu en mai 2015.

● La Banque africaine de développement et le Corps diplomatique africain ont organisé le Forum économique Japon-Afrique en juin 2014 à Tokyo, coparrainé par l'Organisme japonais pour le commerce extérieur et l'Agence japonaise de coopération internationale.

● Nikkei BP et IC Publications ont organisé le Forum sur l'investissement des entreprises Japon-Afrique en septembre 2015 à Addis-Abeba, coparrainé par le gouvernement éthiopien, la Banque africaine de développement, l'Organisme japonais pour le commerce extérieur et l'Agence japonaise de coopération internationale.

Poste frontière à guichet unique : renforcer les capacités de 300 personnes à travailler aux postes frontières à guichet unique et à

stimuler le commerce régional.

● L'Agence japonaise de coopération internationale a dispensé des formations à 1 883 fonctionnaires de 15 pays dans le domaine de la gestion des postes frontières à guichet unique, notamment les procédures opérationnelles et la facilitation du commerce.

● Le projet subventionné de construction du pont international de Rusumo et d'installation d'un poste frontière à guichet unique pour le Rwanda et la Tanzanie a été achevé le 15 décembre 2014. Il promeut le marché intra-régional au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est.

● L'Agence japonaise de coopération internationale a contribué au renforcement des capacités des parties prenantes des postes frontières à guichet unique grâce au partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés pour utiliser les postes frontières à guichet unique, et grâce à l'étude de la deuxième édition du guide de référence en matière de poste frontière à guichet unique, en collaboration avec le Consortium pour les infrastructures en Afrique et la Banque africaine de développement, l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, les communautés économiques régionales et les autres principales parties concernées.



La deuxième Rencontre ministérielle Japon-Afrique pour le développement des ressources (Photo: Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie)

3. État de mise en œuvre par l’Afrique et par les partenaires

(1) Les efforts de l’Afrique

Renforcer une croissance économique globale et durable est l’une des pierres angulaires de l’Agenda 2063, le cadre continental africain pour le développement adopté par l’Union africaine.

Intégration régionale et commerce

● L’intégration régionale est reconnue comme essentielle à la poursuite des progrès économiques de l’Afrique, et la Commission de l’Union africaine travaille en collaboration avec les communautés économiques régionales et les pays africains à renforcer la mise en œuvre du Programme minimum d’intégration. La stratégie de l’Union africaine pour une gestion coordonnée des frontières renforcée en Afrique est en cours de préparation. L’indice de l’intégration régionale a été adopté en tant que cadre de suivi et d’évaluation pour évaluer les progrès accomplis vers l’intégration continentale.

● Les négociations pour la Zone de libre-échange continentale, qui doit entrer en vigueur en 2017, ont été amorcées. La zone de libre-échange tripartite, qui compte la moitié des membres de l’Union africaine, servira d’élément constitutif à la Zone de libre-échange continentale.

● Les activités dans le domaine de la facilitation du commerce comprennent : le renforcement des capacités dans l’administration douanière, la politique industrielle et le commerce, le soutien technique pour le commerce, la libéralisation du commerce dans les services, la création de centres d’échange d’informations commerciales, et l’intégration du commerce intra-africain dans les stratégies nationales de développement.

Investissement et compétitivité

● Afin d’attirer les investissements et d’améliorer la compétitivité, les pays africains et les institutions africaines prennent des mesures pour améliorer le climat des affaires et de l’investissement du continent et créer un environnement politique favorable aux partenariats public-privé : mise en œuvre du Code des investissements panafricain, promotion de l’intégrité et lutte contre la corruption, adoption de normes et standards d’affaires internationales et diffusion des bonnes pratiques, et enfin facilitation et soutien au financement des investissements.

Ils se sont également engagés dans des initiatives pour développer et diffuser les compétences, transférer les technologies et incuber l’innovation, accélérer l’industrialisation, et renforcer les capacités des PME.

La Commission de l’Union africaine approfondit l’intermédiation financière en soutenant la microfinance, en étendant les marchés financiers et de capitaux ; et en développant des instruments

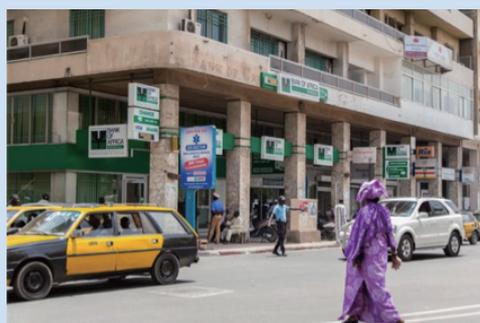
financiers innovants, tout en travaillant à mettre en place les institutions financières continentales qui ont fait l’objet d’un accord de l’Union africaine.

● Elle élargit également les possibilités économiques pour les femmes. Cela inclut des revendications, l’adoption de textes législatifs, des formations pour développer les capacités des femmes d’affaires et un meilleur accès à des opportunités d’affaires pour les femmes entrepreneures. Les réunions de haut niveau tenues en matière de promotion de l’investissement privé et des activités du secteur privé ont notamment mis l’accent sur l’élargissement des possibilités pour les femmes d’affaires et la nécessité d’agir sur les contraintes auxquelles sont confrontées les femmes entrepreneures.

● La mise en œuvre de la Vision minière pour l’Afrique et de son plan d’action est coordonnée par le Centre africain de développement minier, afin de promouvoir et de faciliter la gestion efficace des ressources naturelles. L’intégration au niveau national de la Vision minière pour l’Afrique est en cours dans plusieurs pays.

Statistiques

● Conjointement avec la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l’Afrique, la Commission de l’Union africaine a réalisé l’Annuaire statistique de l’Afrique 2015, dans le cadre d’un effort continental pour harmoniser les statistiques et rendre les informations statistiques plus aisément disponibles.



Intermédiation bancaire et financière étendue au Sénégal

(2) Initiatives prises par les partenaires

Les partenaires se sont engagés dans un large éventail d'initiatives en soutien aux efforts de l'Afrique, y compris l'aide à la réforme des politiques, le renforcement des capacités, des mesures visant à promouvoir l'investissement privé, et le renforcement des compétences axées sur le marché, en particulier pour les jeunes.

Intégration régionale et commerce

● Plusieurs partenaires encouragent l'intégration régionale à travers un soutien aux programmes régionaux d'infrastructures tels que les corridors de transport et les pools énergétiques, ainsi que l'harmonisation des politiques, des législations et des cadres réglementaires. Le PNUD a financé une étude de faisabilité sur le fonds d'intégration régionale proposé pour soutenir le Programme minimum d'intégration de l'Union africaine.

● Le Groupe de la Banque mondiale met en œuvre plusieurs initiatives régionales, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et la Banque islamique de développement pour promouvoir une meilleure intégration régionale et de meilleures perspectives économiques.

● L'aide au commerce prodiguée par les partenaires englobe des travaux d'analyse, y compris sur les contraintes d'économie politique, pour informer la politique commerciale des pays africains, le développement des capacités et des institutions, en particulier pour les douanes, la facilitation des échanges pour éliminer les obstacles au commerce, et le déploiement des postes frontière à guichet unique. Des institutions spécialisées telles que l'Organisation mondiale du commerce, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation mondiale des douanes fournissent une assistance technique ciblée en réponse à des contraintes et préoccupations spécifiques liées au commerce.

● Les partenaires apportent leur soutien à un accès accru aux marchés pour les produits africains, y compris à travers des processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, les initiatives d'aide pour le commerce, et des foires commerciales dédiées.

Investissement et compétitivité

● Pour promouvoir l'investissement et accroître la compétitivité, les partenaires aident les gouvernements africains à harmoniser les politiques et les processus, à entreprendre des réformes pour améliorer le climat des affaires, et à adopter une approche fondée sur la chaîne de valeur. Ils fournissent également une assistance pour des programmes continentaux tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique afin d'approfondir l'industrialisation et de fournir des emplois.

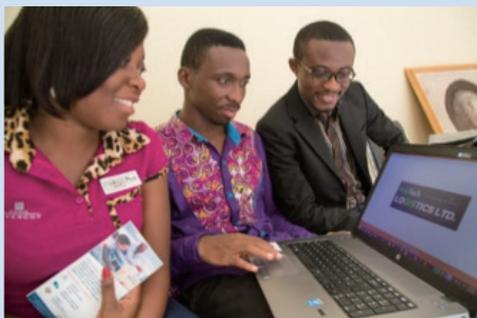
● Les partenaires promeuvent et soutiennent le développement du secteur privé par un meilleur accès au financement, par la technologie et par des formations aux compétences techniques et managériales. Les PME constituent un domaine d'intérêt particulier, surtout celles qui sont détenues par des femmes, de même que la formation et le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes.

● Plusieurs partenaires donnent la priorité au développement durable des ressources naturelles. Ils fournissent une assistance technique afin de renforcer la capacité des gouvernements et des institutions, notamment le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales, pour une gestion efficace et transparente des ressources naturelles.

● Le renforcement des capacités est soutenu par les partenaires aussi bien en tant qu'activité autonome que composante d'autres activités. Il comprend des formations ciblées, le partage des connaissances et le renforcement institutionnel. Une attention particulière est accordée au développement des capacités des femmes et des jeunes, du fait de leurs besoins particuliers.

La coopération Sud-Sud et triangulaire

● Un nombre croissant de partenaires promeuvent le développement du secteur industriel et du secteur privé par le biais de la coopération Sud-Sud afin de partager les expériences et de transférer les technologies et les compétences professionnelles. On peut citer en exemple le Système mondial Sud-Sud d'échange d'actifs et de technologies du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui facilite les échanges de technologies, de biens, de services et de ressources financières entre les pays en développement d'Afrique et d'ailleurs.



Incubation d'entreprises au Ghana

II. Accélération du développement

1. Vue d'ensemble

Le processus de la TICAD vise à soutenir l'accélération du développement des infrastructures et des capacités sur le continent. Les résultats attendus au titre de ce pilier sont a) un accroissement du montant de l'investissement pour le développement des infrastructures, b) la promotion de la recherche scientifique et des transferts de technologie,



Améliorer l'accès à une énergie abordable au Mali

et c) un accroissement du nombre des diplômés universitaires et des personnes formées dans le cadre de l'enseignement et formation techniques et professionnels.

À l'heure actuelle, les infrastructures africaines sont de loin les plus

insuffisantes et les plus coûteuses dans le monde en développement, et combler le retard pris dans les infrastructures du continent représente un enjeu essentiel pour la poursuite de sa croissance et de son développement. Près de 600 millions de personnes sur le continent n'ont pas accès aux sources modernes d'électricité. Pourtant, l'Afrique dispose de sources d'énergie renouvelable abondantes qui ont été en grande partie inexploitées, et le progrès des technologies rend leur exploitation plus facile et plus abordable. Bien que l'importance de la science et de la technologie soit de plus en plus reconnue par les gouvernements et les établissements d'enseignement, la proportion d'étudiants de l'enseignement supérieur en science, technologie, ingénierie et mathématiques sur le continent est seulement de 25 % environ. Les femmes sont particulièrement sous-représentées. De plus, les liens fondés sur la recherche avec le secteur des entreprises sont rares dans presque tous les pays.

2. État de la mise en œuvre par le Japon

(1) Vue d'ensemble

Pour réaliser une « croissance de qualité » globale et durable, il est important de consolider des « infrastructures de qualité » qui s'accordent avec les stratégies de développement des pays africains, et excellent en termes de coût du cycle de vie et de prise en compte des

facteurs sociaux et environnementaux. De ce point de vue, le Japon favorise également le transfert de technologie et le développement des ressources humaines dans le cadre de l'Initiative ABE lancée en 2014.

(2) Principales activités/initiatives du Japon

● Le Japon s'est engagé à octroyer environ 650 milliards de yens (qui équivalent à 6,5 milliards de dollars des États-Unis) de financements

publics pour le développement des infrastructures.

État d'avancement

(100 millions de yens)

| Année | Prêts | Dons | Coopération technique | Autres flux officiels | Total |
|-------|----------|--------|-----------------------|-----------------------|----------|
| 2013 | 484,84 | 454,33 | 98,06 | 0,00 | 1 037,23 |
| 2014 | 657,42 | 129,72 | 122,74 | 1 072,00 | 1 981,88 |
| 2015 | 1 230,91 | 294,94 | (en cours) | 230,00 | 1 755,85 |
| Total | 2 373,17 | 878,99 | 220,80 | 1 302,00 | 4 774,96 |

(décembre 2015)

Grands projets d'infrastructure appuyés par l'aide publique au développement japonaise et exécutés par des entreprises japonaises ;

Projets de prêt de l'aide publique au développement



Centrale électrique géothermique d'Olkaria I Unité 4 et 5 (Photo : Agence japonaise de coopération internationale)

Projets de subvention



Pont international de Rusumo et poste frontière à guichet unique à la frontière entre le Rwanda et la Tanzanie (Photo : Agence japonaise de coopération internationale)

des infrastructures et des capacités

Formulation de 10 plans directeurs stratégiques pour la planification urbaine, le transport et le développement des infrastructures

● Tirant parti de ses points forts, le Japon est en train de formuler des plans directeurs centrés sur le développement des infrastructures sur 9 sites afin de contribuer à la formation de projets pour le développement et l'intégration régionale à travers le réseau de transport transfrontalier (routes, chemins de fer et ports), des projets régionaux sur le développement urbain.

10 Centres la TICAD pour la formation des ressources humaines industrielles

● Visant une « éducation offrant des débouchés », le Japon apporte un soutien à la création de 10 centres pour enrichir l'éducation pratique dont ont besoin les secteurs industriels et professionnels, et conduire les jeunes à l'emploi.

L'Initiative ABE

● L'objectif du programme de diplômes de master et de stages de l'Initiative ABE est de soutenir les jeunes employés qui ont le potentiel de contribuer au développement des industries en Afrique. Ce programme offre l'opportunité aux jeunes hommes et femmes d'Afrique de suivre des cursus de master dans les universités japonaises en tant qu'étudiants internationaux et d'effectuer des stages au sein d'entreprises japonaises. Entre 2014 et 2015, l'Agence japonaise de coopération internationale a accueilli 503 participants africains dans le cadre de ce programme. L'objectif est pour eux de développer des

compétences efficaces afin de contribuer à divers domaines.



Renforcement des capacités commerciales et industrielles de 30 000 personnes

● L'Agence japonaise de coopération internationale a permis à 26 352 personnes en Afrique de renforcer leurs capacités en 2013-2014.

Amélioration de l'enseignement supérieur à travers un soutien à des universités et institutions clefs telles que l'Université Egypto-Japonaise des Sciences et des Technologies et l'Université panafricaine

● L'Agence japonaise de coopération internationale soutient l'Université Egypto-Japonaise des Sciences et des Technologies, ainsi que l'Université panafricaine de Science, technologie et innovation, basée à l'Université Jomo Kenyatta d'agriculture et de technologie, au Kenya.

Projets de recherche communs entre des universités et instituts de recherche japonais et africains (Programme SATREPS de l'Agence japonaise de coopération internationale)

| Pays | Domaine de recherche | Date d'approbation | Intitulé du projet | Institut de recherche japonais en charge du projet |
|------------------|------------------------------------|--------------------|---|--|
| Tunisie et Maroc | Bioressources | 2015 | Valorisation des bioressources en zone arides et semi-arides à partir de données scientifiques pour créer une industrie nouvelle | Université de Tsukuba |
| Ghana | Contrôle des maladies infectieuses | 2015 | Surveillance et recherche laboratoire pour lutter contre l'émergence d'agents pathogènes représentant une menace pour la santé publique | Université de Tokyo |
| Gabon | Contrôle des maladies infectieuses | 2015 | Identification d'agents pathogènes inconnus et mise en place d'un système de diagnostic sur site des maladies virales | Université de Nagasaki |
| Kenya | Bioressources | 2015 | Innovation en sériciculture à partir des ressources biologiques de l'Afrique : applications de la génétique moléculaire pour le développement durable | Institut national de sciences agrobiologiques |
| Zambie | Environnement et énergie | 2015 | Observation de l'impact éventuel des dangers chimiques chroniques et latents et de leur traitement géo-écologique | Université d'Hokkaido |
| Afrique du Sud | Environnement et énergie | 2015 | Production de biocarburants à partir de biomasse algale | Université de Nagoya |
| Afrique du Sud | Contrôle des maladies infectieuses | 2015 | Mise en place d'un système d'alerte précoce des maladies infectieuses en Afrique australe prenant en compte les prédictions climatiques | Université de Nagasaki |

3. État de mise en œuvre par l’Afrique et par les partenaires

(1) Efforts de l’Afrique

L’Agenda 2063, qui est le cadre à long terme du continent pour le développement, considère que des améliorations significatives dans les infrastructures physiques et l’amélioration des capacités humaines et institutionnelles sont essentielles à la poursuite du progrès économique et social de l’Afrique.

Infrastructures

- Les institutions et pays africains mettent en œuvre des initiatives régionales et continentales pour accélérer le développement des infrastructures, notamment le plan d’action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique.
- Ils se penchent sur les chaînons manquants dans les transports et les technologies de l’information et des communications, et promeuvent des politiques de transports en commun. Ils font la promotion de l’intégration continentale et de la connectivité par des stratégies et des cadres juridiques et réglementaires, notamment en matière de transport maritime et de marché unique de l’aviation africaine.
- Les institutions et les pays africains soutiennent également l’implication du secteur privé et l’utilisation accrue des partenariats public-privé pour combler le déficit en infrastructures du continent.

(2) Initiatives prises par les partenaires

Infrastructures

- Le développement des infrastructures physiques est une priorité pour un certain nombre de partenaires, qui financent la production et le transport de l’énergie, la connectivité des technologies de l’information et des communications et le transport intermodal, ainsi que le développement urbain durable.
- Des partenaires tels que le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l’Union européenne soutiennent les infrastructures régionales, notamment les pools énergétiques, les corridors de transport et les réseaux principaux de technologies de l’information et des communications.
- Les partenaires fournissent également un soutien complémentaire passant par le transfert de la technologie et des compétences, le partage des connaissances, et l’aide à l’harmonisation des politiques et des processus.

Énergie

- L’élargissement de l’accès aux énergies renouvelables et de leur



Amélioration du transport de l’énergie et création d’emplois en Zambie

Accès à l’énergie

- L’Union africaine et les pays africains adoptent et mettent en œuvre des politiques et des cadres stratégiques pour étendre les services d’énergie moderne et l’accès à ces services, et pour en réduire les coûts.
- La Commission de l’Union africaine facilite le développement accéléré et l’utilisation des énergies renouvelables et des sources d’énergie propre, notamment l’hydroélectricité, les énergies géothermique, éolienne et solaire.
- La Commission de l’Union africaine développe des bases de données statistiques pour la bioénergie et les énergies hydraulique, éolienne et solaire. Elle surveille les progrès visant à la réalisation d’ici à 2020 des objectifs convenus qui sont de 10 000 MW d’hydroélectricité, 5 000 MW d’énergie éolienne, 500 MW d’énergie solaire, et d’un triplement de la capacité installée d’autres sources d’énergie renouvelable.

Développement des capacités

- La Commission de l’Union africaine apporte un soutien technique pour la mise en œuvre de la stratégie de l’enseignement et formation techniques et professionnels en Afrique, notamment en renforçant 10 centres régionaux d’enseignement et formation.
- Le renforcement des capacités pour les jeunes, et en particulier les formations pour l’emploi des jeunes et l’entrepreneuriat, sont une priorité pour les pays africains.

utilisation est une priorité pour la plupart des partenaires, qui soutiennent également l’initiative Énergie durable pour tous SE4All ainsi que le développement et l’utilisation de technologies économes en énergie. La nécessité de promouvoir l’accès universel à l’énergie durable dans les pays en développement, en particulier en Afrique, à travers le déploiement accru des énergies renouvelables a également été reconnue à la COP21.

Secteur privé

- Compte tenu des coûts élevés et de l’ampleur des besoins, plusieurs partenaires promeuvent activement la participation du secteur privé et une utilisation plus étendue des partenariats public-privé. Ils soutiennent également le développement des capacités pour concevoir et gérer les partenariats public-privé et la gestion d’actifs à long terme.

Développement des capacités Enseignement supérieur

- Plusieurs partenaires apportent une aide à l’enseignement



Utilisation de la science et de la technologie pour le développement de l’agroalimentaire au Ghana.

supérieur, en mettant l'accent sur la science et l'ingénierie, afin de promouvoir l'innovation et la compétitivité. Le Gouvernement du Japon soutient la recherche collaborative fondée sur la science et les échanges universitaires entre établissements d'enseignement supérieur japonais et africains.

- De plus en plus, les partenaires se concentrent sur les centres régionaux d'excellence. La Banque mondiale a un projet de 150 millions de dollars des États-Unis pour soutenir la science et la technologie à travers 18 centres d'excellence en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et un projet similaire pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe vient d'être lancé.

- Une aide pour renforcer l'enseignement et l'apprentissage des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques est apportée sous la forme de bourses d'études, de soutien aux institutions spécialisées, d'élaboration de programmes d'enseignement, de facilitation de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, et en mettant particulièrement l'accent sur l'enseignement des sciences pour les filles.

Bourses d'études

- Plusieurs partenaires multilatéraux et bilatéraux, parmi lesquels le Gouvernement japonais, offrent un grand nombre de bourses aux étudiants africains, en particulier dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques.

Développement des capacités du secteur public

- Le développement des capacités du secteur public est promu par des programmes de formation dans des domaines spécialisés pour les fonctionnaires gouvernementaux, ainsi que par l'organisation et le financement de stages. Les partenaires contribuent également à renforcer les institutions et les systèmes pour promouvoir la science et la technologie sur le continent.

- Des programmes de cours de courte durée sur des sujets spécialisés sont mis en place par un certain nombre de pays et organisations partenaires, parmi lesquelles le Centre des Nations Unies pour le développement régional, l'Organisation mondiale des douanes, et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Compétences

- Afin d'élargir le socle des compétences pour l'emploi, les partenaires accroissent leurs investissements dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels en impliquant le secteur privé dans la réalisation de formations d'acquisition de compétences techniques, et en soutenant les formations pour les petites et moyennes entreprises.

- Plusieurs partenaires soutiennent également l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat, notamment par des programmes de volontariat et par l'aide aux pôles d'innovation.

Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

- Les partenaires soutiennent un large éventail de programmes de coopération Sud-Sud et triangulaire dans un objectif de renforcement des capacités et de partage des connaissances. Ce soutien prend dans certains cas la forme de projets collaboratifs. Par exemple, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a établi un partenariat avec le Gouvernement japonais, l'Agence japonaise de coopération internationale et l'Agence brésilienne de coopération pour mener des programmes de formation. Le Partenariat pour le développement des compétences en sciences appliquées, ingénierie et technologies résulte de la collaboration entre le Groupe de la Banque mondiale, des pays africains, et des pays tels que la Corée, l'Inde ou le Brésil.

III. Autonomisation des agriculteurs en

1. Vue d'ensemble

L'agriculture est la source d'activité économique privée la plus importante en Afrique, et c'est elle qui génère de loin le plus important volume d'emplois et de moyens d'existence, occupant de 65 à 70 % de la population active dans la plupart des pays. L'agriculture et l'agroalimentaire représentent ensemble près de la moitié du produit intérieur brut de l'Afrique subsaharienne. Partant de cela, l'autonomisation des agriculteurs en tant que principaux acteurs économiques est un objectif clé du processus de la TICAD. Les résultats attendus au titre de ce pilier du Plan d'Action de Yokohama sont : a) l'atteinte d'un taux de croissance de 6 % dans l'agriculture comme prévu dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, et b) le doublement des niveaux de production de riz d'ici 2018 dans le cadre de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique.

À l'heure actuelle, le taux de croissance agricole annuelle du continent reste légèrement inférieur à 4 %. On dénombre 40 pays africains partenaires du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, 37 pays ont développé des « Compacts » (accords de

partenariat), et 35 pays ont élaboré des plans nationaux d'investissement agricole. De plus, les communautés économiques régionales élaborent des plans d'investissement régionaux. La Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique apporte son soutien à 23 pays pour accroître leur production de riz et adopter de nouvelles technologies. La demande en matière d'accroissement de la production agricole est considérable. La croissance de la demande alimentaire en Afrique est parmi les plus élevées du monde, et devrait doubler d'ici 2020, principalement dans les villes. Le marché continental pour le seul riz devrait, selon les estimations, atteindre 8 milliards de dollars des États-Unis en 2025. Pourtant, les rendements en Afrique des cultures de base oscillent généralement entre la moitié et le tiers de ceux qui pourraient être réalisés, et sont loin derrière ceux des concurrents mondiaux. Pour assurer la sécurité alimentaire, une croissance de 300 % de la production agricole est nécessaire, mais le changement climatique devrait conduire à une diminution de 15 % des rendements des cultures. Une diffusion plus large de l'agriculture climatiquement rationnelle est donc une exigence fondamentale.

2. État de la mise en œuvre par le Japon

(1) Vue d'ensemble

Le Japon apporte son aide pour doubler la production de riz brut, promouvoir la génération de revenus pour les petits exploitants agricoles africains, y compris les femmes et les jeunes, et pour établir des chaînes de valeur alimentaires qui relient la production,

la transformation et la logistique.

Le Japon se félicite des initiatives prises par l'Afrique, telles que la « Déclaration de Malabo » adoptée sur la base du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine en juin 2014.

(2) Principales activités/initiatives du Japon

Promotions des stratégies dans le cadre de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique

● La Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique a été créée lors de la TICAD IV en 2008 en tant que groupe consultatif. Sous la coordination de l'Agence japonaise de la coopération internationale, la Coalition rassemble les pays africains producteurs de riz, les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux et les

organisations internationales, dans le but de doubler la production de riz entre 2008 (14 millions de tonnes) et 2018 (28 millions de tonnes).

● En 2014, la production annuelle de riz en Afrique subsaharienne a atteint 25,16 millions de tonnes (statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). La progression vers la réalisation de l'objectif est d'environ 73,7 %.

Promotion de l'approche basée sur les projets d'autonomisation des petits exploitants horticoles

● Le Japon a soutenu les projets d'autonomisation des petits exploitants horticoles qui font la promotion d'une agriculture axée sur le marché pour les petits exploitants en encourageant la participation des femmes par un passage des cultures vivrières aux cultures commerciales et encouragent l'approche de « l'agriculture en tant qu'entreprise » par des paysans ou groupes de paysans formés.

● Cette approche basée sur les projets d'autonomisation des petits exploitants horticoles a été promue dans 20 pays (Kenya, Rwanda, Égypte, Afrique du Sud, Lesotho, Zimbabwe, Ouganda, Madagascar, Éthiopie, Soudan, Tanzanie, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria,

La 6^e Assemblée générale de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique s'est tenue à Accra, au Ghana, en novembre 2015. Plus de 160 participants venus de 23 pays membres, des partenaires au développement ainsi que des représentants du secteur privé ont débattu de la situation actuelle et des défis futurs en matière de production de riz en Afrique.



tant que principaux acteurs économiques

Côte-d'Ivoire, Niger, Burkina Faso, Soudan du Sud et Sénégal).

● 1 324 personnes ont participé à des cursus de formation et des séminaires sur l'approche basée sur les projets d'autonomisation des

petits exploitants horticoles.

Un programme de formation intitulé « Promotion de l'agriculture axée sur le marché pour l'Afrique » a été mis en œuvre depuis 2014 en tant que point de départ de l'approche basée sur les projets d'autonomisation des petits exploitants horticoles pour la développer sur l'ensemble du continent africain. Beaucoup d'anciens participants ont mis en pratique ce qu'ils ont appris par le biais du programme au Japon et au Kenya.



Soutien au développement des chaînes de valeur alimentaires

● Le Japon, prenant en compte le concept qu'il a développé en 2014 d'une « stratégie de chaînes de valeur alimentaires globales », a promu l'implication du secteur privé, d'une manière qui profite au pays

bénéficiaire et développe des chaînes de valeur en incluant les infrastructures et les technologies agricoles de pointe et appliquées nécessaires (amélioration de la transformation des produits agricoles, du stockage après récolte et de l'accès aux marchés), avec une attention particulière accordée aux petits exploitants (particulièrement aux femmes).

● Mise en œuvre de projets expérimentaux pour l'agro-industrie (mécanisation agricole) en Ouganda, en Tanzanie et au Kenya.

● Comme première étape dans l'édification de la chaîne de valeur alimentaire, le Gouvernement japonais met en œuvre un projet pour la mécanisation agricole ciblant les petits agriculteurs. Le projet introduit l'efficacité et la commodité des machines japonaises dans l'agriculture à travers des sessions de vérification et de formation en Ouganda et au Kenya en tant que pays pilotes pour la région d'Afrique de l'Est. Il a de plus démontré qu'un service de location de machines agricoles est économiquement viable dans la région, du fait de la meilleure productivité qu'il induit.



Renforcement de la résilience de l'agriculture et des communautés face à l'augmentation des catastrophes naturelles causées par les changements climatiques

● Le Gouvernement japonais a mis en œuvre six projets de coopération technique pour renforcer la résilience au Kenya, en Éthiopie, à Djibouti et au Niger.

3. État de la mise en œuvre par l’Afrique et par les partenaires

(1) Efforts de l’Afrique

L’Agenda 2063 fournit un cadre pour les efforts de développement à long terme du continent, y compris dans l’agriculture.

Déclaration de Malabo

● Des efforts sont en cours pour mettre en pratique la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l’agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, adoptée lors du Sommet de l’Union africaine de 2014.

● Les pays africains confirment dans cette déclaration l’engagement du continent dans les principes et les processus du Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine, et prennent les engagements d’accroître les investissements dans l’agriculture, d’éradiquer la faim en Afrique d’ici à 2025, de promouvoir une croissance et une transformation agricoles inclusives dans le but de réduire de moitié la pauvreté d’ici à 2025, de stimuler le commerce agricole, d’améliorer la résilience des conditions de vie et des systèmes de production face aux changements climatiques et autres risques, et enfin de mesurer les résultats.



Accroissement de la production agricole par la mécanisation en Côte d’Ivoire

Le Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine

● Les institutions et pays africains mettent en œuvre des initiatives régionales et continentales, principalement le Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine, pour accroître la production et la productivité agricole et améliorer la sécurité alimentaire. Un cadre de résultats 2015-2025 a été adopté pour le suivi des progrès

(2) Initiatives prises par les partenaires

Soutien au Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine et à la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique

● Les partenaires soutiennent un large éventail d’initiatives visant à accroître la production et la productivité agricoles en concordance avec le Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine, notamment par la réalisation de formations et de contributions, par des interventions contre les maladies, par une aide en matière d’utilisation et de gestion des terres et des eaux, par la recherche et l’innovation et par l’accès au crédit. Une attention particulière est accordée au

dans la mise en œuvre des priorités du Programme.

● Dans le cadre des programmes et des initiatives du Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine, les pays augmentent leurs investissements dans l’agriculture dans le but d’atteindre l’objectif de 10 % des budgets nationaux et celui d’une croissance agricole de 6 %, soutenus en cela par la Commission de l’Union africaine, l’Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique, et les communautés économiques régionales. Trente-cinq pays ont finalisé, inauguré ou mettent en œuvre leurs programmes nationaux d’investissement agricole. Ces programmes sont des plans nationaux complets qui intègrent les interventions prioritaires pour la mise en œuvre par un ensemble représentatif d’acteurs au niveau des pays. Seize des pays disposant d’un programme national d’investissement agricole ont obtenu un financement du Programme mondial pour l’agriculture et la sécurité alimentaire allant de 30 à 55 millions de dollars des États-Unis pour combler les lacunes budgétaires nationales.

● Le Marché commun de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe, la Communauté économique des États de l’Afrique centrale et la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest ont lancé des plans agricoles régionaux du Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine, et les communautés économiques régionales mettent aussi en œuvre les recommandations du Sommet de l’Union africaine de 2013 portant sur le renforcement du commerce intra-africain, y compris en matière de produits agricoles. La Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest a harmonisé les législations sur les engrais dans ses pays membres, et partage cette expérience avec d’autres communautés économiques régionales.

● Le Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine promeut et soutient également le développement et le transfert des technologies agricoles pour améliorer la productivité et la production agricoles, y compris chez les petits exploitants et les agricultrices, et pour renforcer les conditions de vie en milieu rural.

Initiatives pour renforcer la résilience

● La Commission de l’Union africaine met actuellement en œuvre d’autres activités spécifiques visant à accroître la résilience des cultures et des ménages aux changements climatiques et autres risques. Celles-ci comprennent l’Initiative de la Grande muraille verte, la gestion durable des ressources en eau, des programmes de lutte contre les aflatoxines, les autres mycotoxines et les mouches tsé-tsé, ainsi que des mesures pour se conformer aux normes sanitaires et phytosanitaires.

développement et à l’adoption de nouvelles technologies, ainsi qu’à des mesures de contrôle des maladies transfrontalières.

● Un certain nombre de partenaires soutiennent activement l’augmentation de la production de riz dans le cadre de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique, en aidant les gouvernements à élaborer des stratégies nationales, en finançant la recherche sur le riz, la diffusion de ses acquis, l’irrigation et l’utilisation des technologies modernes, en promouvant une approche basée sur les chaînes de valeur, et en améliorant l’accès aux options de crédit et de financement. Des stratégies nationales de développement des semences de riz ont été entamées dans 10 pays, et seront développées dans les autres pays membres

de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique.

Agriculture commerciale et sécurité alimentaire

● La promotion de l'agriculture commerciale axée sur le marché et les petites exploitations est soutenue par la formation et le développement des capacités des petits agriculteurs, en particulier les femmes, par la facilitation des stratégies d'exportation visant les petits producteurs, par l'aide apportée aux groupements paysans et par l'assistance apportée aux gouvernements pour encourager l'investissement privé dans l'agriculture. Des institutions telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Société financière internationale accroissent leur implication dans l'agriculture pour soutenir l'agriculture commerciale des petits exploitants et les industries agroalimentaires, et pour promouvoir une agriculture dans le cadre d'une approche entrepreneuriale, tandis que le Programme alimentaire mondial assure à la fois des formations, un soutien logistique et l'achat de denrées alimentaires auprès de petits exploitants agricoles.



Cultures commerciales pour l'amélioration du niveau de vie au Sénégal

● Ces efforts sont complétés par des initiatives visant à promouvoir un investissement privé responsable qui bénéficie également aux petits exploitants, ainsi qu'à soutenir l'agroalimentaire et l'accès aux marchés. Ces initiatives comprennent un soutien aux principes pour des investissements agricoles responsables, un accroissement des investissements tout au long de la chaîne de valeur de l'agriculture et dans l'agro-industrie, en particulier pour les femmes, ainsi que des partenariats public-privé dans le secteur agricole et agro-alimentaire en vue d'attirer les investissements privés.

● Les partenaires soutiennent l'initiative Un village un produit en apportant une aide sous forme de renforcement des capacités pour la production, le marketing et le commerce des produits de base. Ils assurent également la facilitation des échanges et une assistance en matière de logistique pour améliorer le commerce des denrées alimentaires de base.

● Un soutien spécifique est apporté aux agricultrices et aux productrices. L'aide inclut l'intégration du genre dans les projets agricoles, le ciblage des agricultrices pour les formations et l'accès aux intrants et au crédit, ainsi que le renforcement de la position des femmes dans le secteur agroalimentaire. Le Groupe de la Banque mondiale et le PNUD ont tous deux intensifié leur soutien aux agricultrices : le Groupe de la Banque mondiale a recours à des recherches fondées sur des données probantes pour s'assurer que ses programmes agricoles tiennent

compte des questions d'égalité hommes-femmes, et le PNUD a développé une stratégie d'égalité des sexes, qui inclut un ensemble d'outils pour faciliter l'intégration de l'égalité des sexes.

● Les partenaires se concentrent également sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et soutiennent les programmes de protection sociale et de subsistance, notamment en termes de filets de sécurité sociale, d'alimentation scolaire, et d'aide alimentaire d'urgence. Ils accroissent aussi les investissements dans la nutrition et intègrent des volets nutritionnels dans les programmes agricoles.

● La pêche et l'aquaculture sont reconnues comme des sources importantes d'emploi et de sécurité alimentaire. Les partenaires soutiennent le développement d'une aquaculture et d'une gestion des ressources durables, ainsi que la protection des écosystèmes.

Gestion des changements climatiques et des risques

● Les efforts visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle englobent également l'adaptation aux changements climatiques, qui figurait en bonne place parmi les thèmes de la COP 21 en décembre 2015. Les partenaires mettent de plus en plus l'accent sur une agriculture climatiquement rationnelle et sur l'adoption de nouvelles technologies et techniques, notamment les variétés résistantes à la sécheresse.

● Ils apportent également une assistance dans les domaines du pastoralisme et de l'agriculture en zones arides, en particulier dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, et exercent un soutien pour améliorer les capacités en matière d'atténuation des effets, de gestion et de traitement des catastrophes, ainsi que de gestion des terres et des eaux. Il s'agit là d'un domaine majeur de concentration des efforts pour des institutions telles que le Groupe de la Banque mondiale et le PNUD, ainsi que pour des agences spécialisées telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Centre international d'amélioration du maïs et du blé, et l'Institut international d'agriculture tropicale.

● Reconnaisant l'impact exercé sur les agriculteurs et les consommateurs par les catastrophes naturelles, les défaillances du marché et la volatilité des prix, les partenaires soutiennent un accès élargi à des mesures d'assurance et d'atténuation des risques pour les agriculteurs, et des réformes politiques pour atténuer les risques. En plus de l'assistance octroyée aux gouvernements, les partenaires se concentrent aussi sur le renforcement de la résilience des communautés face aux catastrophes nationales et aux changements climatiques.

● Plusieurs partenaires au développement, tout comme le Japon, mettent l'accent sur le relèvement post-Ebola, notamment par le biais de l'agriculture. Les communautés rurales dans les pays touchés par Ebola ont été durement affectées par l'épidémie, et leur capacité à se relever et à assurer la sécurité alimentaire dépend en grande partie du rétablissement des systèmes de production agricole.

Coopération Sud-Sud

● La coopération Sud-Sud, incluant la coopération triangulaire, est un domaine prioritaire pour les pays africains aussi bien que pour les partenaires au développement. Plusieurs programmes sont en cours pour partager informations et expériences et fournir une assistance spécifique. Ces programmes incluent le programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture portant sur le renforcement des statistiques agricoles et de l'information en matière de sécurité alimentaire dans les pays de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique.

IV. Promotion d'une croissance

1. Vue d'ensemble

Dans le Plan d'action de Yokohama 2013-2017, cinq résultats attendus sont paramétrés pour promouvoir une croissance durable et solide. Il s'agit de : a) la réduction du déboisement par une meilleure gestion des terres et des forêts, b) l'augmentation des investissements dans les programmes d'adaptation au changement climatique, c) l'amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable, d) l'augmentation du nombre de personnes formées à la réduction des risques de catastrophes, et e) l'augmentation du nombre de pays ayant intégré leur stratégie de réduction des risques de catastrophes dans leur programme national de développement.

Les émissions de CO₂ des pays africains constituent une très faible part des émissions mondiales. Cependant, les obligations internationales actuelles et futures en matière d'atténuation des changements climatiques offrent la possibilité de s'engager dans une voie « verte » pour le développement, à faibles émissions de carbone, de faible intensité énergétique et ayant recours aux technologies propres. Une augmentation des investissements dans l'adaptation aux changements climatiques est elle aussi essentielle, par exemple afin d'accroître la sécurité alimentaire, notamment par des mesures telles que la gestion et la réduction des risques de catastrophe.

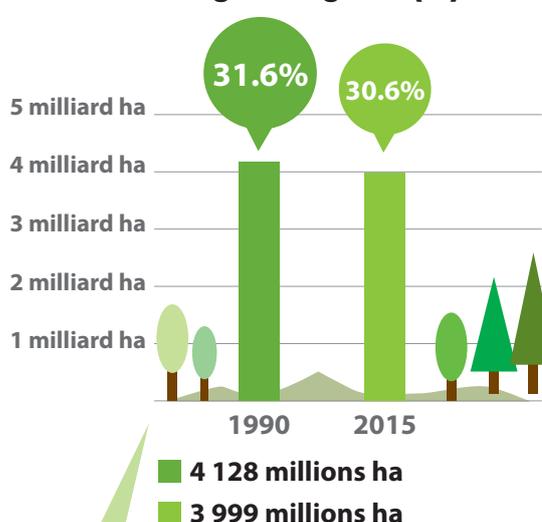
La déforestation progresse à un rythme alarmant en Afrique, notamment du fait des communautés qui empiètent sur les zones forestières à la recherche de bois, ainsi que par l'extension des moyens de subsistance et de l'agriculture et l'abandon de terres forestières à des fins d'investissement. Pour atténuer ces phénomènes, les pays africains ont besoin de politiques et de programmes forestiers durables, d'institutions disposant des compétences nécessaires, ainsi que d'économies diversifiées.

Avec une population s'accroissant rapidement, le nombre de personnes sans accès à l'électricité devrait augmenter jusqu'à atteindre 655 millions en 2030. Il est estimé que 390 milliards de dollars des États-Unis supplémentaires seront nécessaires pour un accès universel à l'électricité en Afrique subsaharienne, et 20 milliards de dollars des États-Unis seront encore nécessaires pour assurer la cuisson propre (Agence internationale de l'énergie 2011). Pour étendre l'accès à l'énergie, les solutions énergétiques centralisées et décentralisées ainsi

que l'utilisation des énergies renouvelables et non-renouvelables ont toutes deux besoin de capitaux financiers et humains accrus.

Le processus de la TICAD devrait continuer de prêter attention au « Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 » adopté à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe tenue à Sendai, au Japon, en mars 2015, et à l'« Accord de Paris » sur les changements climatiques adopté par la COP 21.

Pourcentage de la superficie des forêts sur la surface émergée du globe (%)



Les « plus lourdes pertes » en Afrique parmi les régions dans le monde entre 2010 et 2015. La photo à droite est prise dans la région du Sahel, au Burkina Faso, où plus de 90 % de la population rurale recourt au bois en tant que principale source d'énergie.



2. État de la mise en œuvre par le Japon

(1) Vue d'ensemble

Se fondant sur l'agenda du Plan d'action de Yokohama, le Japon a porté ses efforts sur la gestion durable des ressources naturelles et sur la protection de la biodiversité en Afrique. Le Japon a aussi mis en œuvre des projets en matière de fourniture d'énergie à faible

émission de carbone et de réduction des risques de catastrophes principalement dans les pays insulaires notamment grâce à des projets d'assistance technique.

durable et solide

(2) Principales activités/initiatives du Japon

Réduction des zones de déforestation par l'initiative TREES

● Le Japon a mis en œuvre dans 34 pays une initiative visant à faire coexister biodiversité et revitalisation de la communauté locale à travers la gestion de la forêt et de l'environnement naturel.



Projet de production et de promotion de café de forêt certifié

Mise en œuvre de soutiens à l'énergie à faible émission de carbone

● Le Japon s'est engagé à apporter un soutien de 2 milliards de dollars des États-Unis pendant la durée du Plan d'action de Yokohama. De janvier 2013 à juin 2014, le Japon a mis en œuvre 74 projets d'atténuation et d'adaptation en Afrique, pour un total d'1 milliard de dollars des États-Unis.



Projet de développement d'arbres résistant à la sécheresse en vue de l'adaptation aux changements climatiques dans des terres arides au Kenya

Soutien à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables pour promouvoir le développement des énergies renouvelables dans les pays africains

● En février 2014, le Gouvernement japonais et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables ont organisé conjointement un programme de formations intitulé « Soutien au déploiement des énergies renouvelables en Afrique et dans les pays insulaires du Pacifique » à Tokyo, et le Japon et l'Agence internationale pour les énergies

renouvelables ont co-organisé un séminaire international sur « les défis du marché et les opportunités en matière d'énergies renouvelables en Asie et en Afrique » à Tokyo, impliquant des sociétés privées japonaises.

● Le Centre de recherche international japonais pour les sciences agricoles et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables développent actuellement une technologie de conversion bioénergétique en utilisant les résidus agricoles en Afrique, notamment au Nigéria et au Ghana.

Aide en matière de réduction des risques en particulier pour les États insulaires africains

Cas 1 : Le Projet de gestion des glissements de terrain en République de Maurice

L'Agence japonaise de coopération internationale a mené des projets de coopération technique pour la gestion des glissements de terrain. En accord avec l'étude de base, des contre-mesures aussi bien structurelles que non structurelles, telles qu'un système d'alerte précoce, un travail de contrôle des glissements de terrain et des exercices d'évacuation ont été réalisés sous la forme de projets expérimentaux. Il a été confirmé que ce projet a contribué à l'atténuation des glissements de terrain constatée pendant la durée du projet. Par exemple, les bâtiments d'habitation auxquels les travaux de contrôle des glissements de terrain ont été appliqués n'ont pas subi de dommages dus aux catastrophes, et les habitants ont été évacués avec succès grâce à l'expérience acquise lors des exercices d'évacuation.



Transfert de technologie portant sur l'interprétation des photos de glissements de terrain



Mesures de forage horizontal appliquées à Maurice pour la première fois

Cas 2 : L'étude de gestion de la lutte contre l'érosion côtière et les inondations en République des Seychelles.

Dans le cadre d'une aide apportée par l'Agence japonaise de coopération internationale à la formulation d'un plan directeur de gestion de la lutte contre l'érosion côtière et les inondations, un transfert de technologies a été opéré vers les administrations en charge de la protection du littoral et de la lutte contre les inondations.



Avant le rechargement en avril 2011



Après le rechargement en janvier 2014

Projet pilote de rechargement de plage visant à maîtriser l'érosion à North East Point.

3. État de la mise en œuvre par l’Afrique et par les partenaires

(1) Efforts de l’Afrique

● Les pays africains aspirent à édifier une société résiliente à travers diverses initiatives de réduction des risques de catastrophes. Des efforts ont été effectués pour mettre en place des politiques, des stratégies, des plans et des programmes pour l’intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les projets de développement sectoriels à tous les niveaux. Des outils et des méthodologies d’évaluation des risques ont également été développés et mis en œuvre dans certains pays : par exemple, l’Éthiopie a entrepris une évaluation des risques à l’échelle nationale, et a bénéficié d’un soutien supplémentaire par la Commission économique pour l’Afrique, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l’Autorité gouvernementale pour le développement. En ce qui concerne les mécanismes de coordination, un mécanisme national ou similaire de coordination multisectorielle de la réduction des risques de catastrophes a été établi dans 38 pays, selon le rapport sur l’état de mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine et du Cadre d’action de Hyogo. Des mécanismes similaires sont également établis et mis en œuvre au niveau sous-régional, comme dans les pays de l’Autorité gouvernementale pour le développement. Enfin, la contribution de l’Afrique au cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes a été adoptée au Nigéria, en 2014, lors de la 5e Plateforme régionale Afrique et de la 3e réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophes. Cette contribution a servi de base pour l’engagement ultérieur de l’Afrique dans le processus menant à l’élaboration d’un cadre global post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes, qui a été adopté en mars 2015 à Sendai, au Japon lors de la 3e Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes.

● S’appuyant sur les efforts passés et en cours, notamment la Surveillance de l’environnement en Afrique pour le développement durable et le programme de Surveillance de l’environnement pour la sécurité en Afrique, la Commission de l’Union africaine intensifie ses efforts pour la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), notamment par l’élaboration d’un plan de mise en œuvre et d’une stratégie de mobilisation des ressources. La Commission de l’Union africaine a commencé à offrir, par le biais du programme de Surveillance de l’environnement pour la sécurité en Afrique, des services météorologiques et climatologiques pour la réduction des risques de catastrophes en Afrique. De plus, un certain

nombre d’efforts ont été faits pour améliorer la mise à disposition de services météorologiques et climatologiques pour le développement durable : les États membres d’Afrique centrale ont approuvé le plan de la stratégie et de mise en œuvre pour la création d’un centre climatologique régional en Afrique centrale.

● La Commission de l’Union africaine soutient le Groupe des négociateurs africains sur les changements climatiques qui prend part, en collaboration avec la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement, aux négociations mondiales sur les changements climatiques. La Commission de l’Union africaine travaille également au développement de l’Information climatique pour le développement en Afrique, en collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l’Afrique. À travers l’Information climatique pour le développement en Afrique, la cellule des changements climatiques et de la désertification de la Commission de l’Union africaine a assuré le secrétariat du Comité des chefs d’État et de gouvernements africains sur le changement climatiques, et a joué un rôle de facilitateur en permettant à l’Afrique de parler d’une seule voix à diverses sessions de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La Commission de l’Union africaine a élaboré la Stratégie africaine en matière de changements climatiques qui a ensuite été examinée par la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement. Conformément à la recommandation de la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement, l’ébauche de cette stratégie sera distribuée aux États membres pour bénéficier de leurs contributions.

● En outre, la Commission de l’Union africaine promeut la gestion durable des forêts dans les États membres en partenariat avec les institutions régionales et les organisations internationales. Par exemple, en 2013, par le biais du programme Vivre pour la création d’avoirs du Programme alimentaire mondial, le Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique a apporté un soutien à l’Éthiopie pour la plantation de 11 700 hectares de forêt et la production de 82,5 millions de plants d’arbres, utilisés à 90 % pour le boisement, le reboisement et la stabilisation végétale.

● La Banque africaine de développement a fait savoir qu’elle a mobilisé près de 6,51 milliards de dollars des États-Unis au cours des trois dernières années pour soutenir l’adaptation et le développement à faibles émissions de carbone en Afrique.



« Le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030. L’avenir de la réduction des risques de catastrophes et de la résilience en Afrique », Addis-Abeba, Éthiopie –Source : <http://www.au.int/en/newsevents/12602/fridays-commission-sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030-future#sthash.c5DpHJwt.dpuf>

(2) Activités/Initiatives des partenaires

● Un large éventail d'initiatives et de programmes sont mis en œuvre par les partenaires au développement pour soutenir les domaines spécifiquement ciblés dans le cadre de ce pilier, principalement liés à la gestion durable de l'environnement, à l'adaptation et à l'atténuation des effets des changements climatiques, notamment en termes de réduction des risques de catastrophes, et d'investissements dans l'énergie renouvelable.

● Pour la gestion durable de l'environnement, le soutien apporté par les partenaires au développement comprend le développement humain des ressources pour l'environnement et les changements climatiques, l'amélioration des systèmes d'information climatique, la promotion du Mécanisme conjoint de crédit pour réaliser une croissance à faibles émissions de carbone, la promotion de la croissance verte dans le secteur de l'agriculture et la promotion de la gestion durable des forêts via l'Initiative TREES. Par exemple, en plus des soutiens en termes de normalisations et de capacités apportés par les partenaires multilatéraux, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture encourage la gouvernance dans la gestion des forêts à travers la promotion de la foresterie communautaire et l'élaboration de directives au niveau national. L'Organisation internationale des bois tropicaux a lancé un projet pour promouvoir la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo par le renforcement des zones transfrontalières en recourant aux images satellite et radar. Un certain nombre de pays africains ont bénéficié d'un soutien de la part des partenaires pour renforcer leurs systèmes nationaux d'information sur le climat et la coordination régionale pour une prise de décisions éclairée et intégrée, par exemple le programme multi-pays de renforcement de l'information climatique pour un développement résilient et pour l'adaptation aux changements climatiques en Afrique du PNUD.

● Pour venir en appui à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation, les partenaires au développement apportent un soutien de grande envergure, qui comprend le développement des capacités pour la collecte d'informations, l'analyse/évaluation et la formulation des politiques en matière de réduction des risques de catastrophes et de changements climatiques tels que les sécheresses, les inondations, la désertification et l'érosion côtière, aux niveaux régional, national et local. Ils soutiennent aussi divers programmes et

initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir un accès universel et durable à l'énergie moderne. Par exemple, de nombreux partenaires multilatéraux tels que le PNUD, l'Université des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge ou encore les volontaires des Nations Unies ont déployé un large éventail de conseils et de plaidoyer en matière de politiques, de travaux analytiques et de soutiens capacitifs. Le PNUD a travaillé en étroite collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe à la préparation d'un projet de plan de stratégie régionale d'économie verte et de plan d'action pour le développement durable. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a apporté à tous les pays africains un soutien technique et sous forme de conseils pour la révision et l'alignement des programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a facilité avec succès le transfert de technologies Sud-Sud dans le cadre de 507 projets environnementaux ou d'énergie propre.

● Les partenaires au développement ont appuyé d'autres initiatives dont l'amélioration des systèmes d'information, la formation des professionnels des médias sur les activités de plaidoyer pour les politiques, le soutien au dialogue régional et mondial sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes tels que Rio +20 et le Cadre d'action de Hyogo, ainsi que la promotion de l'innovation et des emplois verts en soutien au développement économique vert en Afrique. À titre d'exemple, le PNUD a soutenu la préparation et le développement de la position africaine sur l'après Cadre d'action de Hyogo en facilitant un dialogue politique sur la réduction des risques de catastrophes avec plus de 100 délégués africains.



Atelier du projet CIRDA (<http://www.undp-alm.org/projects/cirda>)



Station météo moderne installée en Ouganda par le projet CIRDA du PNUD

V. Édification d'une société incl

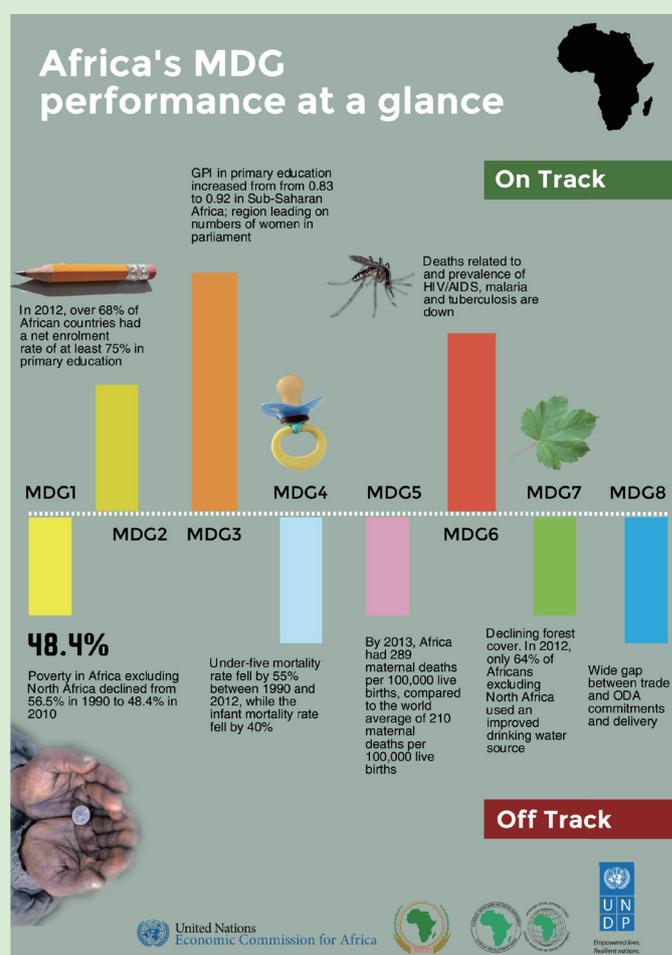
1. Vue d'ensemble

Le processus de la TICAD soutient le renforcement des systèmes de santé et la promotion de la couverture sanitaire universelle, qui sont des éléments essentiels pour le développement humain. Il soutient aussi la santé maternelle et infantile, y compris la Campagne de l'Union africaine pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique, et la prévention et le traitement des maladies infectieuses et non transmissibles. Il vise encore à améliorer l'accès aux services de santé reproductive, d'eau potable, d'assainissement ainsi qu'à l'éducation. Dans le Plan d'action de Yokohama 2013-2017, 11 résultats sont paramétrés pour ces objectifs.

a) étendre l'accès à l'éducation universelle primaire et secondaire, en particulier pour les filles et dans les zones rurales et reculées, et à une formation professionnelle ; b) améliorer la couverture sanitaire grâce à des services de santé publique accessibles aux populations les plus vulnérables ; c) augmenter les taux d'accouchements assistés par des sages-femmes qualifiées ; d) accroître le nombre d'États membres de l'Union africaine dont les politiques respectent le Plan d'Action de Maputo en matière de sexualité et de procréation ; e) publier davantage de documents relatifs à la santé maternelle, néonatale et infantile destinées au grand public dans les pays membres de l'Union africaine d'ici à 2015 ; f) réduire la prévalence du sous-poids chez les enfants de moins de cinq ans ; g) réduire le nombre de décès chez les enfants de moins de cinq ans, les nouveaux-nés, et les femmes enceintes et allaitantes ; h) améliorer la fourniture de services de planification familiale, en tenant compte des plans nationaux ; i) réduire le nombre de décès dus au sida, à la tuberculose et au paludisme ; j) étendre l'accès à l'eau potable en améliorant la couverture et la durabilité des services d'approvisionnement en eau ; k) sensibiliser aux soins prénatals et postnatals.

Le Rapport 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, produit par le PNUD, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique, montre que, tandis que l'Afrique est en bonne voie pour l'objectif 2 (éducation primaire pour tous), l'objectif 3 (égalité des sexes et autonomisation des femmes) et l'objectif 6 (VIH/sida, tuberculose et paludisme), elle est en retard par rapport à l'objectif 1 (extrême pauvreté et faim), l'objectif 4 (mortalité infantile), l'objectif 5 (santé maternelle), l'objectif 7 (environnement durable) et l'objectif 8 (partenariat mondial pour le développement). Les défis restants consistent notamment à convertir la croissance en emplois décents, à améliorer les services offerts et à réduire les inégalités de revenus, les inégalités

hommes-femmes et les inégalités spatiales. En plus de cela, afin de réaliser le système de santé durable, résistant et inclusif dans tous les pays, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour veiller à ce que des crises telles que l'épidémie d'Ebola ne viennent pas remettre en question les réalisations acquises en matière de développement. Les objectifs de développement durable constituent un nouveau cadre pour relever ces défis.



2. État de la mise en œuvre par le Japon

(1) Vue d'ensemble

Le Japon estime que les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et des conditions sanitaires sont des enjeux primordiaux pour le développement socio-économique durable de l'Afrique et pour le développement humain durable. Le pays a donc apporté son appui,

notamment grâce à des programmes visant à renforcer les aptitudes et compétences des professeurs, à promouvoir l'élaboration de politiques en faveur de la couverture sanitaire universelle et à améliorer la gestion de l'approvisionnement en eau.

usive pour la croissance

(2) Principales initiatives/activités du Japon

Environnement éducatif de qualité

Pour l'année fiscale 2013-2014, un environnement éducatif de qualité a été mis à disposition pour 7,7 millions d'enfants à travers le projet de « Renforcement du soutien aux mathématiques et sciences de l'éducation » et la promotion du projet de « L'École pour tous », un projet de gestion des écoles basé sur les écoles avec la participation des communautés.

Cas 1 : « Renforcement du soutien aux mathématiques et à l'enseignement des sciences » (Renforcement de la performance et des compétences des enseignants par le biais d'un projet de formation professionnelle continue en milieu scolaire en Zambie)



Cas 2 Projet « L'École pour tous » au Sénégal



Le Japon fournit des formations à plus de 120 000 professionnels de la santé et de la médecine. Son aide financière destinée au domaine de la santé s'élève à 50 milliards de yens (500 millions de dollars des États-Unis).

● En septembre 2015, l'aide financière destinée au domaine de la santé prévue à 50 milliards de yens s'élevait à environ 43 milliards de yens.

● En novembre 2015, environ 47 000 personnes au total avaient déjà bénéficié d'une formation grâce à ce partenariat technique.

Cas 1 :
Des accoucheuses de villages équipées de kits de matériel au Soudan



Cas 2 :
Une pharmacie organisée grâce aux activités KAIZEN d'amélioration de la gestion des ressources en Ouganda.



Cas 3 :
Un conseiller en couverture sanitaire universelle de l'Agence japonaise de coopération internationale pendant une formation auprès d'une équipe du Ministère de la santé au Kenya.



Le Japon s'engage pour une couverture sanitaire universelle

● Le Japon a mis en œuvre 11 projets dans ce domaine, parmi lesquels une aide publique au développement au Kenya intitulée *Health Sector Policy Loan for attainment of the Universal Health Coverage* (Prêt à l'appui du secteur de la santé pour mettre en place une couverture

sanitaire universelle). Ce premier prêt d'aide au secteur de la santé en Afrique a été financé en partenariat avec la Banque mondiale et avec la Banque allemande de développement.

Le Japon a contribué à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et de l'état sanitaire de 10 millions de personnes.

Mise en œuvre de nouveaux projets, en ciblant 4 millions de personnes jusqu'au mois de septembre 2015, afin d'assurer l'accès à l'eau potable et à une bonne situation sanitaire.

Le « Projet de renforcement des capacités en gestion de la Société des eaux urbaines du Soudan du Sud » a été mis en œuvre au Soudan du Sud pour renforcer les capacités en matière de gestion de l'approvisionnement en eau. La photo ci-dessous présente une des activités du projet, au cours de laquelle un expert japonais donne des indications au personnel dans le laboratoire de contrôle et d'analyse de la qualité de l'eau. Les compétences de ce personnel en matière d'examen de l'eau ont été considérablement améliorées par les formations prolongées et les exercices pratiques répétés d'analyse de la qualité de l'eau, organisés par les experts japonais.



3. État de la mise en œuvre par l’Afrique et par les partenaires

(1) Efforts de l’Afrique

Amélioration des systèmes de soins de santé

● La Commission de l’Union africaine prend une série de mesures visant à améliorer la performance du système de santé de façon à ce qu’il puisse prodiguer les soins essentiels, à assurer l’accès universel à des soins de santé de qualité, ainsi qu’à renforcer les capacités des prestataires de services pour parvenir à un centre d’excellence très fonctionnel, en mesure de répondre aux besoins en matière de soins de santé primaires des communautés africaines. L’épidémie d’Ebola a posé des défis et exercé une pression sans précédent sur les services médicaux dans les pays à l’épicentre, et au-delà sur le continent. Dans sa lutte contre cette épidémie, la Commission de l’Union africaine a pris diverses initiatives. Ces initiatives ont notamment consisté à lancer le Soutien de l’Union africaine à la lutte contre l’épidémie d’Ebola en Afrique de l’Ouest qui a conduit à la facilitation du déploiement d’une mission médicale conjointe militaire et civile au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée et a formé plus de 800 bénévoles, ainsi qu’à un partenariat avec le secteur privé.

● La Commission de l’Union africaine prend aussi des initiatives en matière d’élaboration des politiques, d’amélioration du système de gestion et de performances des soins cliniques dispensés. Par exemple, en 2013, les chefs d’État et de gouvernement ont pris des résolutions importantes, notamment en termes de renforcement des réponses et des actions gouvernementales de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi que de renforcement du système de santé en Afrique. De plus, en 2014, la Commission de l’Union africaine, en collaboration avec l’Organisation mondiale de la Santé, a tenu une réunion spéciale des ministres africains de la santé pour élaborer des stratégies de couverture sanitaire universelle. En outre, la Commission de l’Union africaine fait des efforts pour améliorer les partenariats



Photo de l’ASEOWA
<http://pages.au.int/ebola>

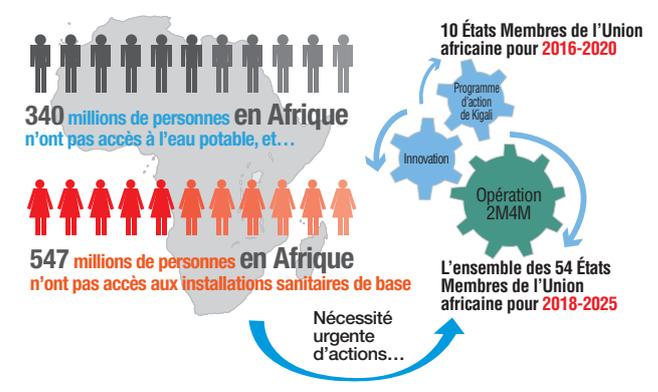
publics et privés en vue de créer des connaissances informatives et de partager les expériences. On peut notamment citer le partenariat noué avec Novartis Pharmaceuticals pour partager les expériences au sein des 31 universités africaines sur la cardiopathie rhumatismale.

Accès et qualité de l’éducation

● La Commission de l’Union africaine lutte pour améliorer aussi bien l’accès à l’éducation que sa qualité tout en prenant en compte les filles et les autres groupes marginalisés. À cette fin, la mise en œuvre du Plan d’action pour la deuxième Décennie de l’éducation pour l’Afrique est en cours. Plus précisément, le Centre international de l’Union africaine pour l’éducation des filles et des femmes en Afrique a notamment développé des outils d’intégration du genre et a dispensé des formations à un certain nombre de fonctionnaires dans les pays africains.

● La Commission de l’Union africaine accélère ses efforts pour réaliser les objectifs en matière d’eau et d’assainissement, en particulier par la mise en œuvre des engagements de Charm El-Cheikh. En janvier 2015, le Programme d’action de Kigali a été élaboré et présenté par 10 États membres africains pour permettre l’approvisionnement en eau et l’assainissement dans le cadre de 172 projets dans 10 pays. Il est composé de 12 388 ouvrages d’approvisionnement en eau qui couvrent les forages, les puits modernes, les bornes-fontaines, les petits systèmes d’approvisionnement en eau et des systèmes de récolte d’eau de pluie, ainsi que 154 658 installations sanitaires de base.

Étendre le Programme d’action de Kigali à tous les États Membres de l’Union africaine



(2) Activités / Initiatives des partenaires

Les initiatives et les programmes, soutenus par un large éventail de partenaires au développement, comprennent le développement des capacités des systèmes d’éducation et de santé pour une meilleure accessibilité et la fourniture de services et de soins de qualité, des investissements importants et des appuis techniques dans l’amélioration des systèmes éducatifs, de santé, d’eau et d’enseignement pour répondre à une demande croissante, la fourniture de formations techniques et professionnelles pour les étudiants et les professionnels, y compris sous la forme d’études à l’étranger, ainsi que le soutien aux recherches scientifiques.

Éducation

● Dans le domaine de l’éducation, les initiatives comprennent un investissement de la Banque mondiale de plus de 900 millions de dollars des

États-Unis par an pour améliorer l’accès à l’éducation et sa qualité, le soutien du Portugal aux pays lusophones à hauteur de 3 millions d’euros pour 2013 et 2014, ainsi que le soutien du Programme alimentaire mondial consistant à renforcer les capacités institutionnelles en conception et gestion des programmes nationaux d’alimentation scolaire, coopération Sud-Sud avec le Brésil incluse. Le Fonds des Nations Unies pour l’enfance renforce également son programme visant à accroître l’accès des enfants à des environnements éducatifs sûrs dans 13 pays africains, qui ont bénéficié dans le passé à 25 millions d’enfants en Afrique.

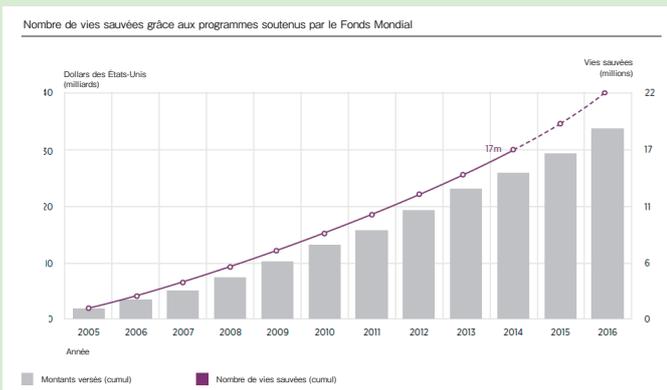
Services de santé

● Le soutien des partenaires au développement inclut une aide significative en matière financière, politique et de développement des capacités pour renforcer, améliorer et gérer efficacement les systèmes



Le projet a étendu l'accès à l'école en ajoutant et en équipant 102 salles de classe, qui bénéficient à plus de 7000 enfants à Djibouti. (Source : Banque mondiale <http://www.worldbank.org/en/results/2013/05/20/improving-the-quality-efficiency-and-access-to-basic-education-in-djibouti>)

de santé afin de promouvoir une couverture sanitaire universelle. Par exemple, le Groupe de la Banque mondiale a investi plus de 500 millions de dollars pour étendre l'accès aux services de santé dans 23 pays. De nombreux partenaires au développement fournissent également une aide sur mesure pour améliorer la prestation des services de santé dans des domaines spécifiques. Le Fonds mondial a versé 1,3 milliard de dollars en 2013 et 1,1 milliard de dollars en 2014 pour soutenir les programmes d'intervention contre le VIH/sida en Afrique subsaharienne, lesquels ont bénéficié à 5,9 millions de personnes à la fin de l'année 2014. En 2013, la Fédération internationale pour la Planification familiale a dispensé 56 millions de services de santé sexuelle et procréative aux femmes d'Afrique subsaharienne. D'autres organismes tels que le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont eux aussi apporté leur soutien, notamment en termes de création d'un environnement juridique favorable à la lutte contre le VIH, d'initiatives de maternité sans risque, de droits à la santé maternelle et infantile et à la santé procréative, ainsi que de prévention du paludisme et d'éradication de la poliomyélite.



Source : Rapport 2015 sur les résultats du Fonds mondial

Ressources en eau, assainissement et gestion des déchets

Les initiatives prises par les partenaires au développement comprennent l'Initiative mondiale pour l'eau et l'assainissement de

la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Gestion intégrée et durable des systèmes aquifères et des bassins partagés de la région du Sahel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et le soutien apporté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, etc., à la gestion intégrée des déchets solides en Afrique. Par ailleurs, le PNUD/Fonds pour l'environnement mondial a soutenu les efforts visant à introduire des méthodes de réutilisation et de recyclage de l'eau à travers des réformes des politiques et des réglementations, ainsi que des projets de démonstrations et des projets pilotes. La Convention du courant de Benguela soutenue par le PNUD – le premier cadre juridique au monde pour un grand écosystème marin – est entrée en vigueur en 2014 après sa ratification par l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud. Elle favorisera une approche régionale coordonnée pour la conservation à long terme, l'amélioration et l'utilisation durable de l'actuel grand écosystème marin du courant de Benguela, dont la contribution totale à l'économie de la région est estimée à au moins 269 milliards de dollars des États-Unis par an.

Promouvoir des réflexions stratégiques sur les agendas de développement

Les partenaires au développement promeuvent également des réflexions stratégiques sur les agendas essentiels du développement régional, notamment l'après-objectifs du Millénaire pour le développement/objectifs de développement durable. Ainsi, le PNUD a soutenu la finalisation de la position africaine commune et, avec l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, a soutenu des dialogues pour élaborer des stratégies de mise en œuvre rapide de l'après-2015 dans 11 pays africains. Le Rapport 2014 sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, préparé conjointement et lancé par le PNUD, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique en novembre 2014, a traité du thème de l'« analyse de la position commune africaine sur l'agenda de développement post-2015 », afin de refléter les points de vue de l'Afrique sur des sujets et des questions d'importance pour l'Afrique. Le PNUD, la Banque africaine de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Commission économique pour l'Afrique ont également lancé les Perspectives économiques en Afrique chaque année, avec les dernières perspectives lancées en mai 2015 traitant du développement régional et de l'inclusion spatiale. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique des Nations Unies a poursuivi la promotion des politiques à travers un certain nombre de manifestations à forte visibilité, telles que la Semaine de l'Afrique, pour renforcer davantage encore les engagements internationaux pour le développement africain.



Bernhardt Esau, Ministre namibien des pêches et des ressources marines, Edna Molewa, Ministre sud-africaine de l'environnement et de l'eau, et Victoria de Barros Neto, Ministre angolaise des Pêches, procèdent à l'échange des exemplaires de la Convention du courant de Benguela après signature officielle du traité à Benguela (Angola) en mars 2013. (Photo : Claire Attwood)



Bateaux de pêche à l'ancre à HoutBay, près de Cape Town, Afrique du Sud. Le grand écosystème marin du courant de Benguela abrite un large éventail de pêcheurs, dont la contribution annuelle en termes de retombées économiques est estimée à environ 2,1 milliards de dollars. (Photo : Claire Attwood)



Une employée dans une pêcherie de Cape Town (Afrique du Sud) préparant des merlus pour l'exportation. Les ressources halieutiques sont une source de nourriture et d'emplois d'une importance vitale pour l'ensemble du grand écosystème marin du courant de Benguela.

VI. Consolidation de la paix, de la stabilité,

1. Vue d'ensemble

Le sixième pilier du Plan d'action de Yokohama 2013-2017 comprend les six objectifs suivants : a) mettre en œuvre l'Architecture africaine de paix et de sécurité ; b) exécuter le Programme d'appui au renforcement des capacités des communautés économiques régionales de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, pour renforcer les capacités humaines et les capacités institutionnelles des organisations Africaines ; c) augmenter le nombre de stagiaires en lutte contre le terrorisme et le crime organisé ; d) renforcer l'appui aux Programmes d'action nationaux suivant les principes d'évaluation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; e) renforcer l'appui aux programmes visant à l'intégration économique des femmes afin de combattre les inégalités entre les sexes ; f) appuyer les petites et moyennes entreprises pour créer des opportunités d'emploi pour les jeunes.

L'année 2013-2015 a connu des progrès constants dans la mise en œuvre du pilier VI du Plan d'Action de Yokohama. La paix, la sécurité et la bonne gouvernance sont restées des conditions préalables à un développement socio-économique inclusif en Afrique et les liens entre la paix, la sécurité, la gouvernance, les droits de l'homme et le développement ont été largement reconnus et soulignés dans les agendas mondiaux et régionaux de développement adoptés en 2015, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union africaine avec son premier plan décennal de mise en œuvre, qui inclut son projet phare « Silencing

theGuns ».

L'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines ont accompli des progrès concrets vers la pleine opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'Architecture de gouvernance en Afrique, y compris par rapport à la Force africaine en attente, au Programme de reconstruction et développement à l'issue des conflits, au Groupe des Sages, au Parlement panafricain et au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. L'Union africaine a également soutenu les activités des différentes missions africaines de maintien de la paix sur le terrain ainsi que les efforts accélérés pour définir un cadre continental sur les femmes, la paix et la sécurité, conformément au mandat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de décembre 2014.

Les partenaires internationaux, tels que le système des Nations Unies, notamment le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le PNUD, ainsi que l'Union européenne, les partenaires bilatéraux, et d'autres organisations internationales, ont dispensé un large éventail de soutiens à l'appropriation de l'Afrique et à ses capacités en matière de renforcement de la paix, de la stabilité, de la démocratie et de la bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale organisée, ainsi que la promotion de l'autonomisation des femmes et des jeunes.

2. État de la mise en œuvre par le Japon

(1) Vue d'ensemble

Gardant à l'esprit le lien entre la paix et le développement, le Japon a pris diverses mesures conjointement avec la communauté internationale du point de vue d'une « contribution proactive à la paix » fondée sur le principe de la coopération internationale. Ces mesures comprennent une aide pour faire face aux problèmes de sécurité transfrontalière, y compris la criminalité organisée transnationale et le terrorisme, et un soutien aux initiatives africaines de garantie et de

promotion de la paix et de la stabilité. L'aide au développement pour les zones qui incluent la région du Sahel, la région des Grands Lacs, le Soudan, le Soudan du Sud, la corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord ont également été placées en priorité en tant que mesures de lutte contre les causes profondes de l'instabilité dans ces régions.

(2) Principales activités/initiatives du Japon

Soutien au renforcement des capacités dans les domaines du maintien et de la consolidation de la paix

● Lors de la TICAD V, le Japon a annoncé son plan consistant à apporter une aide en matière de renforcement des capacités à plus de 3 000 personnes qui devaient prendre part à des activités de soutien de la paix en Afrique. À cet égard, le Japon a soutenu 12 centres de formation en opérations de maintien de la paix en Afrique, en apportant grâce au PNUD une aide d'un montant de 16 275 000 dollars des États-Unis au cours de la période allant de janvier 2013 à mars 2016. Au



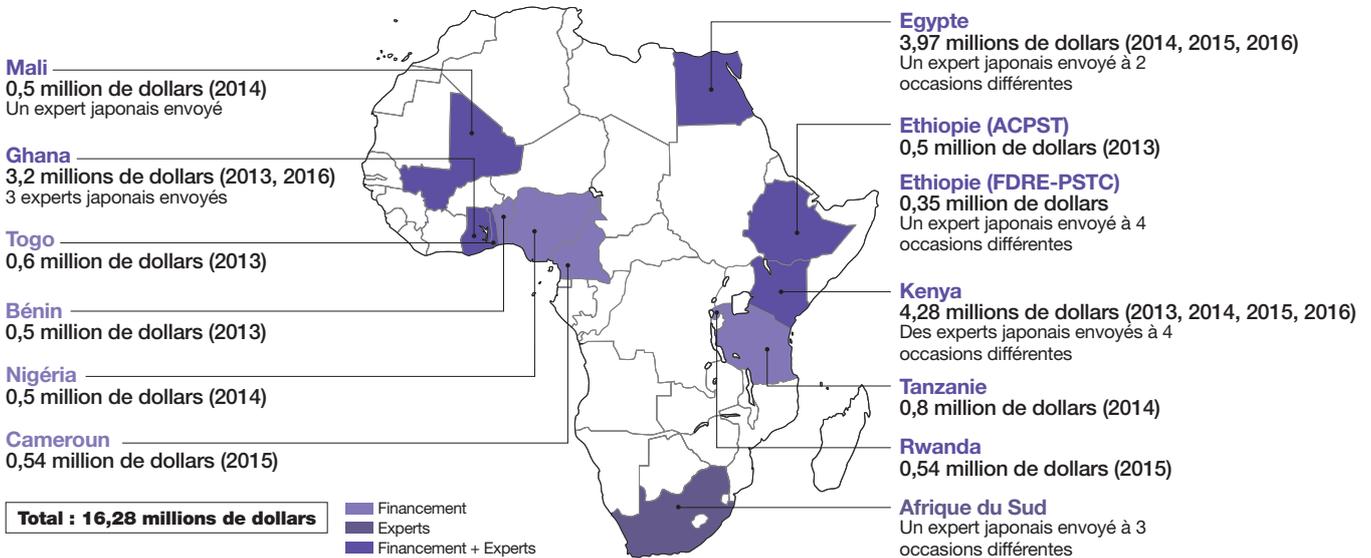
Envoi d'experts aux centres de formation en OMP



Démocratisation de la police nationale de la RDC

de la démocratie et de la bonne gouvernance

Appui aux centres de formation des opérations de maintien de la paix accordé par le Japon depuis 2013 en Afrique



cours de la même période, le Japon a également envoyé des experts à 15 occasions différentes dans 5 centres de formation en opérations de maintien de la paix en Afrique. En décembre 2015, plus de 2 000 personnes au total avaient déjà bénéficié de ces formations.

● Le Japon a poursuivi son soutien à la démocratisation de la police nationale de la République démocratique du Congo depuis le milieu des années 2000. La phase la plus récente de cette formation a été menée en collaboration avec la composante police de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ainsi que le PNUD. Fin 2013, plus de 20 000 officiers de police (un officier de police sur cinq en République démocratique du Congo) avaient bénéficié de cette formation.

Soutien aux activités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales pour la consolidation de la paix

● Depuis janvier 2013, le Japon a financé les activités liées à la consolidation de la paix menées par l'Union africaine et les communautés économiques régionales à hauteur de 8,7 millions de dollars des États-Unis via sa contribution au Fonds pour la paix de l'Union africaine. Le Japon a décidé de l'emploi de ces fonds en étroite consultation avec la Commission de l'Union africaine, et des projets portant sur des questions urgentes ont été sélectionnés. Le Japon a ainsi appuyé la Mission de suivi et de vérification menée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement au Soudan du Sud par le biais du Fonds de la paix de l'Union africaine.

Contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

● Depuis 2011, le Japon a envoyé un total de 3 177 membres des Forces d'autodéfense japonaises, en tant que personnel d'état-major et sous forme d'unités du génie, à la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud. Le Japon promeut activement la collaboration entre l'Aide publique au développement et les opérations

de maintien de la paix pour mieux aider à la reconstruction du Soudan du Sud et à son édification en tant que Nation. Une barrière de sécurité pour le port de la rivière Juba a par exemple été mise en place en juin 2015 dans le cadre d'une coopération étroite sur le terrain entre les Forces japonaises d'autodéfense, l'Ambassade du Japon et l'Agence japonaise de coopération internationale.

● Le Japon a apporté une contribution d'environ 300 000 dollars des États-Unis pour développer le projet des Nations Unies de déploiement rapide de capacités africaines en génie en 2015. Dans le cadre de ce projet, le Japon a envoyé 11 formateurs des Forces japonaises d'autodéfense dans le cadre d'une formation expérimentale menée à Nairobi, au Kenya, qui a débuté en septembre 2015. Ces formateurs ont appris aux personnels des pays est-africains fournissant des troupes comment utiliser le matériel de génie lourd.



La barrière de sécurité pour le port de la rivière Juba mise en place par le Japon

Contribution aux activités de consolidation de la paix des Nations Unies

● Le Japon a collaboré activement aux travaux de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, dont il a présidé le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience entre 2011 et 2015. En sa qualité de président, le Japon a présenté en 2014 et 2015 deux rapports finals intitulés respectivement : *Transitions of UN Missions: What Role for the PBC* (Transitions après les missions de l'ONU : quel rôle pour la CCP ?) et *Institution-building: the challenges for the UN*

system (Les défis du système des Nations Unies en matière de création d'institutions). Les travaux du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience ont permis de faire avancer les discussions des six configurations spécifiques aux pays africains.

● Depuis 2013, le Japon a versé 13,5 millions de dollars des États-Unis au Fonds pour la consolidation de la paix, pour financer les besoins en la matière des pays africains.

Contribution à la sécurité maritime

● Depuis 2009, le Japon a mené des opérations de lutte contre la piraterie en déployant deux destroyers des Forces d'autodéfense maritimes et deux avions de patrouille maritime P-3C dans le golfe d'Aden. Le Japon a également soutenu activement le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité maritime en Afrique, y compris en contribuant en 2014 à hauteur d'1 million de dollars respectivement au Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les initiatives des États contre la piraterie au large de la côte de la Somalie, et au Fonds d'affectation spéciale de l'Organisation maritime internationale pour la sécurité maritime en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ainsi qu'en fournissant une assistance technique d'assistance et des navires de patrouille à la Garde côtière de Djibouti depuis 2013.



Navires de patrouille fournis à la Garde côtière à Djibouti

Promotion du dialogue avec les fonctionnaires en charge du contre-terrorisme et de la sécurité

● Afin de promouvoir la coopération entre les fonctionnaires africains en charge de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, le Japon a réalisé des projets de renforcement des capacités tels qu'un « Atelier sur la coopération régionale en matière de justice pénale pour lutter contre le terrorisme en Afrique du Nord et au Sahel » (novembre 2014) et un « Séminaire du Japon sur la lutte contre le terrorisme en Afrique » (février 2016) auxquels ont participé 25 fonctionnaires au total.

● L'Agence japonaise de coopération internationale a organisé les séminaires suivants, auxquels ont été conviés des agents de sécurité :

- En Algérie, sur la prévention du crime et la justice pénale,
- Au Nigéria, sur l'enquête criminelle,
- En Côte d'Ivoire, sur le renforcement des capacités de la police nationale de Côte d'Ivoire,
- En République Démocratique du Congo, une formation à des pratiques policières démocratiques pour la police nationale congolaise), et un séminaire pour les fonctionnaires de police de haut grade).

Action pour la paix et la stabilité dans la région du Sahel grâce à une aide humanitaire et au développement s'élevant à 100 milliards de yens.

● Entre 2013 et mars 2016, le Japon a fourni une aide au développement d'environ 96,5 milliards de yens aux pays du Sahel suivants: le Tchad, le Niger, le Mali, la Mauritanie, le Cameroun, le Nigéria, le Burkina Faso et le Sénégal.

Lutte contre la réduction de la pauvreté, mesures pour contrer le chômage des jeunes et actions en faveur de l'autonomisation des femmes dans les États fragiles

● Le Japon a apporté une aide à plusieurs pays en conflit ou sortant d'un conflit, par le biais de l'Agence japonaise de coopération internationale et d'organisations internationales, notamment sur les thématiques et dans les pays suivants :

- Réduction de la pauvreté : au Burundi, à travers le développement communautaire ;
- Emploi des jeunes : au Soudan, Soudan du Sud, en République Démocratique du Congo et en Somalie, avec des programmes de formation professionnelle ;
- Autonomisation des femmes : au Burundi et au Soudan, avec des mesures en faveur de la santé maternelle et infantile.

3. État de la mise en œuvre par l'Afrique et par les partenaires

(1) Efforts de l'Afrique

Mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS)

● L'Union africaine a continué de travailler à la pleine opérationnalisation de la Forces africaines en attente, y compris par l'exercice Amani Africa II, et trois des cinq forces régionales en attente devraient déclarer leur état de préparation opérationnelle avant la fin de 2015. L'Union africaine a également collaboré étroitement avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux pour rendre opérationnelles et mettre en œuvre les différentes composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

● Le Groupe des Sages s'est réuni périodiquement pour réfléchir sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique et identifier les mesures à prendre. Le système continental d'alerte rapide devrait devenir pleinement opérationnel d'ici la fin de 2015, tandis que le Réseau panafricain des Sages ainsi que les communautés économiques régionales ont travaillé sur la mise en place de mécanismes pour maintenir et renforcer la paix aux niveaux sous-régional, local et communautaire.

● La Commission de l'Union africaine, sous la coordination du Bureau de l'Envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité du Président de la Commission de l'Union africaine, a tenu un certain nombre de consultations avec les organes de l'Union africaine, des groupes de femmes et des experts en genre sur le processus d'élaboration du cadre de résultats continental relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité.



Les forces du maintien de la paix de l'Union africaine assurent la protection des jeunes filles le dimanche matin aux abords de la cathédrale de Bangui

Renforcer les relations entre l'Union africaine et les communautés économiques régionales/mécanismes régionaux

● L'Union africaine et les communautés économiques régionales/mécanismes régionaux ont renforcé leurs relations institutionnelles en établissant mutuellement des bureaux de liaison au sein de l'Union africaine et des communautés économiques régionales. L'Union africaine a également pris de nombreuses mesures pour

renforcer encore sa coopération avec les communautés économiques régionales/mécanismes régionaux, par suite de la désignation des communautés économiques régionales et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique en tant qu'agences d'exécution de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre, qui inclut l'Initiative « Silencing the Guns ».

Coopération sécuritaire en matière de lutte contre les menaces transnationales-terrorisme, drogue et traite des personnes

● Les réunions des points focaux du Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme ont eu lieu chaque année. Les réunions des chefs de services de renseignement et de sécurité, qui ont eu lieu dans le cadre du processus de Nouakchott sur la coopération en matière de sécurité et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région du Sahel, ont démontré les progrès accomplis sur la voie de l'opérationnalisation du Mécanisme africain de coopération policière.

● Diverses formations ont été réalisées pour les États membres, portant entre autres sur la sécurité et la gestion des frontières, sur le fait d'empêcher les terroristes de tirer bénéfice des enlèvements aux fins de rançons, sur la lutte contre la radicalisation et sur la déradicalisation.

Promotion de la sécurité humaine en Afrique

● Un soutien accru à la sécurité humaine a été réalisé par des liens plus étroits entre la reconstruction et le développement à l'issue d'un conflit et les opérations de soutien de la paix, par l'Association africaine des formateurs en soutien de la paix, et par le Programme Frontière de l'Union africaine portant sur des initiatives conjointes en faveur de la stabilité, du renforcement de la paix et du développement dans les zones sujettes aux conflits.

Promotion des missions de maintien de la paix africaines

● La Mission de l'Union africaine pour la Centrafrique et l'Afrique centrale et la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel ont continué d'apporter leur soutien à la consolidation de la paix en République Centrafricaine et au Mali, et dans leurs sous-régions.

● Depuis l'opérationnalisation de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur en 2012, elle a mobilisé et maintenu l'engagement des pays contributeurs de troupes, et a induit une amélioration relative de la situation sécuritaire et humanitaire sur le terrain.

● En 2015, l'Union africaine a adopté une position africaine commune sur l'examen par les Nations Unies des opérations de paix, qui a été soumise au Groupe de travail de haut niveau sur les opérations de paix. En conséquence, le Groupe de travail a recommandé un partenariat stratégique ONU-Union africaine plus fort, guidé par une division du travail fondée sur les avantages comparatifs.

(2) Activités/Initiatives des partenaires

Mettre en œuvre efficacement les activités de paix et de stabilité

● Au niveau politique, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique des Nations Unies a organisé des séances d'information annuelles par les communautés économiques régionales africaines aux États membres de l'ONU à New York, qui offrent une plate-forme pour sensibiliser l'opinion mondiale sur le rôle et les contributions des communautés économiques régionales à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique.

● Dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, un partenariat renouvelé entre les Nations Unies et l'Union africaine pour l'agenda d'intégration et de développement de l'Afrique a été adopté par l'Assemblée de l'Union africaine en juin 2015. Ce partenariat est ancré à l'Agenda 2063 et vise à un soutien accru à l'appropriation et aux capacités de l'Afrique à mettre en œuvre efficacement les activités de paix et de stabilité dans la période allant de 2017 à 2027.

● Un processus multi-partenaires d'évaluation sur le relèvement post-Ebola impliquant la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et un certain nombre d'entités des Nations Unies a abouti en juillet 2015 à la Conférence internationale sur le relèvement après Ebola des Nations Unies qui a généré environ 5,2 milliards de dollars des États-Unis pour les efforts de relèvement dans les trois pays les plus touchés et dans la région.

● Au niveau opérationnel, le PNUD a apporté son soutien aux pays et aux régions en crise, notamment les Grands Lacs, le Sahel et la Corne de l'Afrique, à travers les stratégies intégrées de l'ONU. Dans le cadre de l'Initiative de promotion de l'égalité des sexes du Fonds de consolidation de la paix, le programme des volontaires des Nations Unies a mobilisé des ressources pour la Guinée, le Mali et la Somalie à travers le déploiement de volontaires des Nations Unies pour un montant équivalent à 200 000 dollars des États-Unis en 2013-2014.

Prévenir et gérer les conflits, maintenir et faire la paix, et parvenir à la reconstruction après les conflits

● Le PNUD a élaboré une stratégie d'appui à la protection et à la résilience des communautés affectées par les conflits en Centrafrique sur deux ans qui a débouché sur un programme de protection, de relèvement et de résilience des communautés de 20 millions de dollars, lequel a apporté un soutien à la réconciliation et au relèvement.

● La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a dispensé une formation de renforcement des

capacités à 180 volontaires des Sociétés du Croissant-Rouge tunisienne et libyenne, portant sur la logistique, le soutien psychosocial et les aptitudes à la vie en Tunisie, et sur les compétences permettant de travailler sur les mouvements de population et les populations déplacées en Libye.

● Afin de répondre aux situations humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a apporté un soutien en matière de sauvetage, notamment le traitement de la malnutrition, la fourniture d'eau potable et la fourniture de soutiens psychosociaux aux enfants, dans 20 pays en Afrique sur la base des fonds (411 millions de dollars des États-Unis) reçus en 2013.

● Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a mené des opérations qui ont bénéficié à la fois aux populations déplacées et aux communautés d'accueil pour promouvoir la coexistence pacifique ; notamment des opérations liées, entre autres, aux situations en République centrafricaine, au Soudan du Sud, au Mali et en Somalie avec un accent particulier sur la protection contre la violence sexuelle et la violence sexiste.

● En 2015, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a fourni un appui technique au Bureau de l'Envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité du Président de la Commission de l'Union africaine, qui a abouti à l'élaboration d'un modèle pour le « cadre de résultats continental relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité » en concordance avec la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et l'Union africaine ont également co-organisé une réunion de haut niveau sur le cadre continental au cours de la 59e session de la Commission des Nations Unies sur la condition féminine à New York en mars 2015, laquelle a produit une série de recommandations clés pour l'élaboration du cadre.

Lutter contre le terrorisme, la criminalité internationale organisée et la piraterie

● L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par le biais de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, a apporté une aide intégrée aux États membres du Sahel en vue notamment du renforcement des cadres juridiques contre le crime organisé et le terrorisme ainsi que de la sécurité des frontières. Dans le Sahel, le PNUD mène également des études sur l'insécurité et les facteurs entraînant l'extrémisme violent dans les zones frontalières pour aider les États membres sahéliens dans la promotion des stratégies et programmes nationaux de lutte contre la radicalisation et de déradicalisation.

● L'Organisation mondiale des douanes et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont travaillé conjointement sur le



En mars 2015, à l'occasion de la cinquante-neuvième session de la Commission des Nations Unies de la condition de la femme, l'Union africaine et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ainsi que d'autres partenaires ont organisé une réunion de haut niveau sur ce thème.

Programme de contrôle des conteneurs afin de minimiser l'exploitation des conteneurs maritimes pour le trafic illicite de drogues et autres activités criminelles organisées transnationales, avec plus de 10 membres en Afrique.

Renforcer la bonne gouvernance en Afrique

● Le Programme de coopération portugaise au Cap-Vert a réalisé 13 formations de renforcement des capacités pour 107 employés de différentes entités du secteur de la justice afin de contribuer à une amélioration structurelle dans le secteur.

● Le PNUD a soutenu le Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans ses activités, notamment l'organisation de missions au Tchad, au Sénégal et au Soudan pour promouvoir les processus du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Au niveau politique, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a octroyé un soutien financier et technique au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, dans le cadre de la Semaine annuelle de l'Afrique à New York, pour mener des activités de plaidoyer qui ont accru la visibilité mondiale du travail du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

● En Somalie, le PNUD a exercé divers soutiens à la gouvernance qui incluent l'octroi de conseils à la direction du Parlement sur les projets de loi relatifs aux droits judiciaires et humains essentiels, une aide à la mise en place d'une commission indépendante de révision et de mise en œuvre de la constitution, et l'octroi de conseils sur la législation pour la Commission nationale électorale indépendante. De plus, en 2014, le PNUD a soutenu des plaidoyers et des sensibilisations sur l'égalité des femmes à travers des forums d'éducation civique, des dialogues, des débats et des consultations communautaires, qui ont directement impliqué 9 745 personnes (dont 56 % de femmes) dans tout le pays. Des campagnes de sensibilisation à la radio et des talk-shows sur l'égalité des sexes ont également atteint un nombre de personnes estimé à 85 000.

Autres initiatives

● Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté à l'Assemblée générale de l'ONU des rapports annuels du Secrétaire général de l'ONU sur les « causes de conflit et la promotion d'une paix durable et le développement durable en Afrique » pour 2013, 2014 et 2015, qui dressaient le bilan des principales évolutions en matière de paix et de sécurité en Afrique, et émettaient des recommandations politiques pour résoudre les problèmes émergents et persistants des conflits en Afrique.



Lors de la Semaine de l'Afrique, en octobre 2015 à New York, le Bureau du conseiller spécial pour l'Afrique et ses coorganisateur ont mis en place des plateformes de discussions sur les problématiques africaines destinées aux institutions régionales, notamment au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et aux Communautés économiques régionales.



Japon

TICAD V

Mécanisme de suivi

La cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, la TICAD V, s'est tenue à Yokohama, Japon, en mai 2013. Outre la Déclaration de Yokohama, la Conférence a adopté un plan quinquennal, le Plan d'action de Yokohama, et mis en place le mécanisme de suivi de la TICAD, une structure de trois tiers chargée de passer en revue et d'évaluer annuellement la mise en œuvre et les engagements détaillés dans le Plan d'action.



Programme des Nations-Unies pour le développement

2013

Plan d'action de Yokohama

2013 – 2015

Secrétariat de suivi

Collecte d'informations / analyse / RP / gestion des sites internet

Réunions ministérielles de suivi

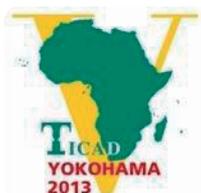
Comité de surveillance conjointe



Bureau du Conseiller special pour l'Afrique



Banque mondiale



Secrétariat de suivi de la TICAD :
Kasumigaseki 2-2-1, Chiyoda-ku, Tokyo
100-8919, Japon.
Tél : +81-(0)3-3580-3311
<http://www.mofa.go.jp>

Photo de couverture Agence japonaise de Coopération internationale / Akio Iizuka

Un expert de l'Agence japonaise de Coopération internationale et ses homologues, menant une expérience visant à extraire des substances potentiellement efficaces contre les virus HIV au Noguchi Memorial Institute. Cet institut pour la recherche médicale a été construit avec l'appui du Japon en hommage aux travaux du Dr Hideyo Noguchi.



Commission de l'Union africaine